



**Contrat de pays
2006-2012
du pays de
REDON ET VILAINES**

projet

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 05-TERR/1 du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2005, validant notamment les orientations de la nouvelle politique territoriale, la méthode de contractualisation, ainsi que les dotations par pays proposées,

Vu le budget 2006 adopté au titre de l'article L 4311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°XXXX du Conseil régional en date du XXXX, autorisant le Président du Conseil régional à signer le présent contrat,

Vu la décision du GIP du Pays de Redon et Vilaine, en date du XXXX, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du canton de Pipriac, en date du XXXX, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci.

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Maure de Bretagne, en date du XXXX, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci.

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Redon, en date du XXXX, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci.

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays du Grand Fougeray, en date du XXXX, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci.

Dans le cadre mentionné ci-dessus, il est convenu le présent contrat, pour la période 2006-2012, entre :

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, 283 avenue Général Patton, CS 21 101, 35711 RENNES CEDEX 7, habilité par délibération n°XXXXX en date du XXXX,

et

Le GIP du pays de Redon et Vilaine, représenté par son Président Dominique JULAUD [coordonnées de la structure],

La Communauté de communes du canton de Pipriac, représentée par son Président, Monsieur Gilbert AMOSSE, [coordonnées de la structure],

La Communauté de communes du Pays de Maure de Bretagne, représentée par son Président, Monsieur Pierre-Yves REBOUX, [coordonnées de la structure],

La Communauté de communes du Pays de Redon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel BOLLÉ, [coordonnées de la structure],

La Communauté de communes du Pays du Grand Fougeray, représentée par son Président, Monsieur Alain DAVID, [coordonnées de la structure],

Fait à XXXXXX, en X exemplaires originaux, le XXXXXX

Jean-Yves LE DRIAN
Président du Conseil régional de Bretagne

Dominique JULAUD
Président du pays de Redon et Vilaine

Gilbert AMOSSE
Président de la Communauté de
communes du canton de Pipriac

Pierre-Yves REBOUX
Président de la Communauté de
communes du Pays de Maure de
Bretagne

Alain DAVID
Président de la Communauté de
communes du Pays du Grand
Fougeray

Jean-Michel BOLLÉ
Président de la Communauté de
communes du Pays de Redon

Préambule

Parce que le développement de la Bretagne et celui de ses territoires sont intimement liés, le contrat de pays doit permettre la rencontre des vocations spécifiques de chaque pays et du projet régional exprimé dans le document « Pour une vision ambitieuse, stratégique et partagée » rédigé à l'occasion des premières Assises des territoires en 2004 et décliné à présent en 10 grands chantiers fédérateurs.

Un projet régional

Lors des Assises régionales des territoires organisées en 2004 et en 2005, la Région a proposé aux élus, aux acteurs socioprofessionnels et, plus largement, à tous les habitants, un « nouveau Contrat pour la Bretagne ». Le document élaboré à cette occasion, intitulé « Pour une vision stratégique, ambitieuse et partagée de la Bretagne », définit la démarche choisie par la Région pour assurer le progrès et le développement de la Bretagne dans les incertitudes actuelles du contexte mondial.

Le projet régional tel que présenté dans ce cadre est fondé sur trois grandes lignes :

- L'identification des défis auxquels la Bretagne doit faire face, qu'ils relèvent de réalités nationales, internationales ou soient spécifiquement bretons ;
- L'affirmation des atouts sur lesquels la Bretagne doit s'appuyer, avec l'affirmation partagée d'une confiance en l'avenir de la région qui doit s'exprimer par le volontarisme de l'action ;
- La culture de valeurs communes, solidarité, égalité des chances, prise en compte des intérêts des générations futures, responsabilité collective et individuelle, ouverture au monde et fraternité, sans lesquelles il ne peut y avoir de projet collectif fort.

L'expression du projet régional repose sur quatre ambitions :

- Positionner la Bretagne parmi les grandes régions en Europe ;
- Trouver les voies d'un nouveau développement économique en donnant la priorité à la haute qualité et en développant les savoirs et les compétences des hommes et des femmes ;
- Donner toutes leurs chances aux territoires de Bretagne ;
- Inventer un modèle de développement solidaire et de qualité.

La méthode retenue pour mettre en œuvre cette méthode repose sur :

- L'affirmation de l'importance de la prospective, de la connaissance et de l'évaluation dans les processus de décision ;
- La priorité donnée à la concertation et à la participation pour assurer une bonne « gouvernance locale ».

La stratégie régionale se décline aujourd'hui en 10 grands « chantiers fédérateurs » :

1. Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines ;
2. Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social ;
3. Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement ;
4. Pour une exemplarité des démarches environnementales ;
5. Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde ;
6. Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne ;

7. Pour une Bretagne équitable et solidaire ;
8. Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture lisible ;
9. Pour l'élaboration d'une véritable politique linguistique ;
10. Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.

Le contrat de pays permet de croiser ce projet régional et les projets territoriaux présentés par le pays, tout en cherchant à mettre en application les principes d'équité, d'efficacité, de transparence et de simplicité.

Le pays, territoire de projets s'appuyant sur des vocations identifiées, lieu de mobilisation des élus et de la société civile, a été retenu comme l'échelle pertinente pour la réflexion et pour cette mise en cohérence.

Il appartient donc à chaque pays de se saisir de cette opportunité pour mobiliser les acteurs du territoire autour de la formulation de sa vocation, de ses enjeux et de la réalisation des objectifs à atteindre, méthode partenariale qui semble indispensable à la qualité du contrat.

Des vocations spécifiques au pays de REDON ET VILAINE

Au carrefour de trois bassins économiques dynamiques et à fort potentiel (Nantes - St-Nazaire, Rennes et Vannes), le Pays de Redon et Vilaine s'inscrit dans une démarche volontariste, préservant et valorisant son identité communautaire et sa capacité à mettre en œuvre des services complémentaires et pertinents par rapport au potentiel de ces bassins.

Cette identité communautaire s'est construite à partir d'initiatives socio-culturelles et pédagogiques créant du lien social créatif et solidaire. Le Pays de Redon et Vilaine est connu et reconnu pour sa capacité historique à créer et à pérenniser ce lien social communautaire caractéristique. C'est un formidable « attracteur » pour les populations urbaines proches qui sont tentées par un cadre de vie où les aspirations actuelles de développement durable semblent pouvoir être satisfaites. Mais ces nouvelles populations, si elles doivent en bénéficier, doivent pouvoir participer à sa construction et à son enrichissement, au risque de voir se créer un ensemble dortoir.

Le Pays de Redon et Vilaine doit donc s'inscrire dans une démarche de services innovante et partagée par l'ensemble des acteurs socio-économiques concourant à la valorisation de son identité à la création d'emplois nouveaux.

Par ailleurs, bien « illustré » par un patrimoine et une nature propre à un développement touristique de qualité, le Pays de Redon et Vilaine doit poursuivre le travail engagé depuis des années en matière d'identification et de valorisation de l'image du territoire.

Au regard de ces atouts et tendances lourdes, sources de tensions actuelles et à venir, le Pays de Redon et Vilaine souhaite orienter sa démarche de développement et d'aménagement principalement autour de trois chantiers fédérateurs qui illustreront les vocations du Pays.

Le premier chantier consiste à développer une économie dynamique et novatrice par une stratégie de filières. Le Pays de Redon et Vilaine doit devenir un pôle d'excellence et d'innovation sur le développement de nouvelles applications industrielles notamment en matière de qualité environnementale et d'automobile. Les acteurs du territoire doivent se mobiliser pour se démarquer et faire reconnaître le Pays autour de ses savoir-faire déjà acquis dans ces domaines. Outre créer de l'activité et de l'emploi, ce développement stratégique contribuera à une meilleure maîtrise de l'économie locale qui est aujourd'hui, malgré des entreprises dynamiques, dans une situation de dépendance et sous-traitance territoriale trop importante. Cette démarche permettra en outre de travailler sur la formation et les qualifications du Pays par le développement de plateformes technologiques, pôles de recherche appliquée en partenariat étroit avec les entreprises.

Le second chantier doit répondre au phénomène de développement démographique constaté depuis 5 ans sur le Pays notamment par la construction d'un effet de couronne avec nos grandes agglomérations voisines : Nantes, Rennes, Vannes et Saint-Nazaire. Pour ne pas subir ce phénomène au risque de devenir territoire dortoir, le contrat de pays doit participer au développement d'actions contribuant à l'accueil de ces nouveaux habitants et à leur intégration. Le Pays se donne comme objectif de devenir un territoire pilote et exemplaire dans ce domaine considérant aussi que ces nouveaux arrivants contribueront à l'enrichissement culturel du territoire et à l'émergence d'un système de gouvernance spécifique et original où chaque habitant est responsable du développement du Pays. Laboratoire d'expérimentation, l'offre de services est au coeur des problématiques d'aménagement prenant en compte l'équilibre spatial du Pays, entre pôles centres et pôles secondaires.

Le troisième chantier, quant à lui, s'attachera à garantir l'organisation d'un espace de vie équilibré et respectueux de l'environnement, véritable vitrine du territoire et source de son attractivité. Le Pays de Redon et Vilaine doit se faire reconnaître comme une destination de tourisme et de loisirs à part entière, poumon des grandes agglomérations sans en être le « déversoir ». Le contrat de pays doit nous permettre d'organiser la filière tourisme/loisirs autour d'une offre dynamique, source de revenus et d'une image nature singulière.

1

Principes généraux

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat précise les modalités de mise en œuvre de la politique territoriale régionale par les contrats de pays sur le territoire du pays de Redon et Vilaine.

Article 2 : Durée et révision du contrat

Le contrat de pays est signé pour six ans (2006-2012) et définit la programmation des actions à compter de sa date de signature.

En 2009, une révision du contrat sera organisée par la Région afin de :

- permettre au Conseil régional d'évaluer globalement le dispositif ;
- faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement, où d'affecter les crédits qui ne l'auraient pas été jusqu'alors.

En dehors de cette révision à mi-parcours, toute modification devra faire l'objet d'un avenant.

Article 3 : Architecture et principes généraux du contrat de pays

Article 3-1 : Principes généraux

Une dotation globale de 8.022.377 € est allouée au pays pour lui permettre de mettre en œuvre les projets qui auront été retenus par la Région ainsi que sa stratégie d'ingénierie.

Cette dotation globale n'a pas vocation à évoluer en 2009. La Région prendra uniquement en compte les cas où des éléments très significatifs, sur le plan de l'évolution démographique ou du développement économique, aurait frappé le territoire du pays. Cette procédure ne pourrait être qu'une exception et ne peut faire l'objet d'une anticipation.

L'aide régionale ayant pour objectif de jouer un effet levier dans l'aboutissement des projets, celle-ci ne sera pas accordée sans que soit vérifiée l'existence d'un engagement financier réel et manifeste des collectivités du territoire.

En tout état de cause, un autofinancement d'au moins 20% est demandé pour chaque projet. Lors de l'instruction du projet, une révision à la baisse de la participation régionale peut être envisagée, par exemple en cas d'intervention financière de nouveaux partenaires non connus à la date de signature des contrats, ou en cas de diminution de la dépense subventionnable par rapport aux prévisions qui ont servi à établir la fiche-projet du contrat.

De manière exceptionnelle, et en fonction de la nature particulière des projets, le financement régional pourra représenter, au maximum, jusqu'à 50% de la dépense subventionnable du projet.

Les subventions régionales obtenues *via* les nouveaux contrats peuvent couvrir des dépenses d'investissement comme de fonctionnement.

Toutefois, en dehors de l'enveloppe consacrée à l'ingénierie, seules des dépenses liées à la réalisation d'un projet déterminé peuvent être prises en compte. En aucun cas il ne doit s'agir du financement de frais de structures préexistantes. Peuvent être aidées, à titre ponctuel et exceptionnel, les opérations en démarrage ayant un caractère d'innovation, et cela, pour une durée explicitement limitée (maximum 3 ans).

Il est rappelé la nécessité du respect des régimes d'aides en vigueur et des taux maximum d'aides publiques autorisés. Dès lors, les bénéficiaires s'engagent à informer la Région de toute autre aide publique qui leur serait attribuée sous peine de devoir rembourser la subvention régionale.

Aucun projet (tranche fonctionnelle) ne pourra bénéficier simultanément d'une aide régionale au titre du contrat de pays et d'une aide régionale hors contrat de pays.

Aucune demande inférieure à 2000 € ne sera instruite.

Article 3-2 : Principes s'appliquant aux différentes enveloppes du contrat

Le contrat de pays s'articule autour de trois enveloppes consacrées à la mise en œuvre de projets et d'une quatrième destinée à soutenir l'ingénierie de la structure pays.

Tout maître d'ouvrage potentiel, quel que soit son statut (public, privé...) est susceptible de présenter un projet (que ce soit au titre de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} enveloppe). Le Conseil régional sera toutefois attentif à ce que le projet se caractérise bien par sa dimension collective et qu'il bénéficie d'une dimension intercommunale. Cette dernière se traduira, par ordre décroissant d'envergure intercommunale, par :

- une maîtrise d'ouvrage intercommunale ou intercommunautaire ;
- des fonds de concours de l'intercommunalité ou des autres communes ;
- une gestion intercommunale ;
- l'existence d'un schéma de développement et de mise en réseau effective à l'échelle du pays ou de l'EPCI pour le thème concerné ;
- un usage par des associations pluri-communales.

Première enveloppe : projets et intentions de projets très structurants, priorités régionales

Les projets mentionnés par la Région dans la 1^{ère} enveloppe n'entrent pas dans le cadre du contrat à proprement parler. Cette enveloppe a pour unique objectif de rendre compte, à l'échelon local, chemin faisant, des interventions de la Région sur le pays au titre de ses propres politiques (PPI des lycées, infrastructures de transport, actions inscrites dans le Contrat de Plan Etat-Région...) ou sur des projets d'intérêt régional.

Les projets entrant dans ce cadre ne sont pas financés dans le cadre de la dotation allouée au pays.

La deuxième enveloppe : « structurant régional/local » : projets co-décidés entre la Région et le pays

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe doit représenter au moins 5.860.464 €, soit 80 %, de la dotation du pays hors ingénierie.

Cette deuxième enveloppe est au cœur même du dispositif de contractualisation et elle est la résultante de la négociation entre la Région et les pays. Elle concerne des projets ou actions structurants pour le pays concerné et d'intérêt régional.

Cette 2^{ème} enveloppe vise des projets identifiés lors de la négociation et figurant dans ce contrat. Cette liste de projets peut être révisée en 2009 selon les conditions prévues aux articles 2 et 3. Les projets retenus doivent tous se caractériser par leur envergure intercommunale ou de pays.

Une fiche synthétique présente chaque projet. Elle fait apparaître le montant maximum garanti de l'intervention régionale pour la réalisation du projet. Le vote de la subvention régionale est conditionné à la levée des conditions suspensives inscrites dans la fiche. Le montant définitif de la subvention régionale est calculé en fonction du dossier détaillé et du plan de financement définitif présentés par le maître d'ouvrage. Il ne sera pas supérieur au montant indiqué dans le contrat.

La troisième enveloppe : « structurant local »

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe doit représenter au plus 1.465.116 €, soit 20 % de la dotation du pays hors ingénierie.

Dans le cadre de cette enveloppe, les projets ne sont pas définis *a priori*, mais seront présentés au fur et à mesure de la durée du contrat par leurs maîtres d'ouvrage et examinés en comité local.

Dans le cadre de cette 3^{ème} enveloppe, la préférence de la Région pour les projets qui bénéficient d'une dimension intercommunale est rappelée. La Région fera également valoir ses préoccupations d'aménagement du territoire et ses exigences en matière de qualité (notamment environnementale) et de développement durable. Aucun projet contradictoire avec les politiques sectorielles régionales ne pourra être cofinancé dans le cadre du contrat de pays.

Enveloppe Ingénierie

La Région, reconnaissant le caractère essentiel des capacités d'ingénierie pour un développement territorial de qualité, réalise un effort très significatif en matière de crédits d'ingénierie. Il s'agit ainsi d'offrir aux territoires les capacités de réflexion, d'analyse et d'accompagnement des projets qui vont permettre de mettre en œuvre la stratégie du pays. Cette enveloppe vise donc à financer les frais de structure du pays.

Fonctionnement de l'enveloppe ingénierie

La Région garantit au pays une enveloppe ingénierie de 696.798 euros pour la durée du présent contrat.

La consommation de cette enveloppe est plafonnée à 116.133 euros par an.

La non-utilisation du plafond annuel n'entraîne pas la hausse des plafonds pour l'ingénierie des années suivantes. La part non consommée de cette enveloppe sur les trois premières années du contrat, réintégrera, lors de la révision en 2009, le reste de la dotation du pays affectée à la 2^{ème} et à la 3^{ème} enveloppes (tout en restant dans le cadre des 80% et 20% des enveloppes 2 et 3).

Cette enveloppe peut être mobilisée dès 2006, afin de soutenir la démarche de préparation des contrats avant leur signature. Cette anticipation se déduira de l'enveloppe 2006-2012.

Le pays exprime la stratégie de son territoire en matière d'ingénierie

Le pays s'engage, par la mobilisation de l'enveloppe ingénierie, à s'inscrire dans la stratégie présentée dans le présent contrat.

Modalités d'attribution des fonds ingénierie chaque année

Chaque année, afin de solliciter le versement de son enveloppe annuelle consacrée à l'ingénierie, le pays devra transmettre au Conseil régional un dossier complet. Ce dossier devra notamment comprendre :

- un bilan financier complet sur l'utilisation des moyens d'ingénierie par le pays au 31 décembre de chaque année,
- le volume annuel des dépenses d'ingénierie du pays (sur les 3 dernières années),
- la description des choix locaux d'organisation et de fonctionnement (nombre de salariés, missions réalisées (ex : observatoire), sous-traitance, travail en réseau, hébergement de la structure de pays...)
- la répartition par poste (salaires, logement, prestations extérieures, frais de structure, déplacements, communication) ;
- les recettes de fonctionnement (participations locales, subventions).

Le pays s'engage à présenter des comptes sincères à la Région.

Lorsque le dossier est réputé complet, il peut être inscrit, sur proposition de la Région, à l'ordre du jour du Comité local afin que ce dernier s'assure de l'adéquation entre la demande formulée par le pays pour l'année en cours et la stratégie du territoire en ce domaine.

Article 4 : Modalités de dépôt et d'examen des projets

Article 4-1 : Modalités de dépôt des dossiers

La Direction de l'Aménagement et des Politiques Territoriales (DAPT) du Conseil régional constitue le point d'entrée des dossiers instruits dans le cadre des contrats de pays.

Les dossiers complets de demande de subvention lui sont adressés, en deux exemplaires (identiques en forme et en composition). L'un de ces exemplaires est destiné à l'examen par la DAPT, l'autre étant communiqué par la DAPT au(x) service(s) sectoriel(s) concerné(s).

Un seul accusé de réception sera délivré.

L'accusé de réception des dossiers ne sera délivré par la DAPT que pour des dossiers complets.

Article 4-2 : Pièces à fournir pour le dépôt du dossier

Les dossiers doivent représenter des projets ou des tranches fonctionnelles de projet.

Seront réputés complets les dossiers comprenant :

- une note de présentation du projet
- un plan de financement détaillé en dépenses et recettes
- la copie des décisions d'aides publiques si certaines sont déjà obtenues
- un échéancier de réalisation des travaux
- les plans
- les devis, projet de contrat ou tout autre document permettant d'apprécier le montant de la dépense
- les documents précisant la situation juridique des terrains et immeubles dans le cas de travaux ou acquisitions
- le récépissé du dépôt de permis de construire
- l'état des autorisations préalables requises par la réglementation
- un RIB

Pièces spécifiques aux collectivités publiques :

- Délibération autorisant le projet, sollicitant la Région et validant le plan de financement
- Attestation de non-récupération de la TVA si nécessaire

Pièces spécifiques aux maîtres d'ouvrage privés :

Preuve de l'existence légale :

- o Extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné
- o Pour les associations : copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la préfecture, statuts si la subvention est supérieure à 23 000 €
- o Pour les GIP : copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive, convention constitutive si la subvention est supérieure à 23 000 €

Les structures ayant déjà fait parvenir ce type de pièces à la DAPT à l'occasion d'une précédente demande de subvention, ne seront pas tenues de les adresser à nouveau sauf évolution intervenue entre temps (changement de statut, etc...)

- Comptes : Pour les associations et GIP sollicitant plus de 23 000 € en une ou plusieurs fois dans l'année, derniers bilans et comptes de résultats approuvés par l'assemblée, rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un.

Les structures ayant, à l'occasion d'une précédente demande de subvention, déjà fait parvenir ce type de pièces comptables dans l'année à la DAPT ne seront pas tenues de les adresser à nouveau.

Pour certains types de projets, certaines pièces supplémentaires pourront être réclamées compte tenu du caractère particulier du dossier.

Article 4-3 : Plans de financement des projets

Article 4-3-1 : Date d'éligibilité des dépenses

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de réception du dossier complet au Conseil régional qui figure sur l'accusé de réception transmis par la DAPT.

En aucun cas l'accusé de réception du dossier complet ne vaut promesse de subvention.

Article 4-3-2 : Types de dépenses éligibles

Les subventions peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération : études, acquisitions foncières et immobilières, travaux de construction ou d'aménagement, équipement en matériel. Les dépenses de fonctionnement sont éligibles aux conditions précisées précédemment. Les frais financiers directement rattachables à l'opération sont éligibles.

Les acquisitions foncières ne peuvent constituer, à elles seules, un projet éligible. En outre, les acquisitions foncières auprès d'une collectivité publique sont inéligibles.

La TVA n'est pas éligible sauf si elle est effectivement et définitivement supportée par le bénéficiaire.

Pour les dépenses d'investissement, sauf s'ils sont facilement et directement identifiables, les travaux réalisés en régie ne pourront être pris en compte.

Article 4-3-3 : Dépense subventionnable

Selon le type de dossiers, une base subventionnable spécifique pourra être définie à partir du coût total du projet. Ce point sera notamment examiné selon les critères existant au niveau de chaque politique sectorielle concernée.

Le taux d'intervention régionale est calculée en rapportant la subvention globale régionale à cette dépense subventionnable. Il ne dépassera pas 50%.

Article 4-3-4 : Prise en compte des recettes engendrées par le projet

Certaines opérations permettent à leur maître d'ouvrage d'obtenir des recettes directes : cession ou location de terrains aménagés ou d'immobilier, redevance d'affermage, excédent d'exploitation, etc. Ces recettes peuvent être ponctuelles (vente) ou récurrentes (loyers).

Les recettes engendrées directement par le projet ne sont pas comptabilisées dans l'auto-financement du maître d'ouvrage. Elles doivent figurer explicitement dans le plan de financement définitif.

Sauf cas particulier, la durée de prise en compte des recettes récurrentes correspond à celle prise en compte pour les frais financiers de l'opération, et, à défaut, de dix ans.

Article 4-4 : Modalités d'examen des projets par les acteurs de pays et la Région

Article 4-4-1 : Composition et missions du Comité local

Le Comité local mis en place à l'occasion de la précédente génération de contrats de pays 2000-2006 et conventions PRAT est conservé.

La composition du Comité local demeure à la libre appréciation des acteurs locaux. Les signataires du contrat (Présidents de pays, d'EPCI...) en sont membres de droit

Dans le pays, la Région est représentée par un Conseiller régional référent nommé par arrêté du Président du Conseil régional.

Les conseillers régionaux du territoire sont également membres de droit du Comité local.

Les Conseils généraux, lorsqu'ils ont désigné un référent, ont également vocation à participer à ce groupe.

Le Sous-Préfet peut être invité à participer à la réunion.

La réunion du Comité local est préparée par le pays.

Lorsque l'ordre du jour de la réunion du Comité local est relatif à l'affectation de crédits régionaux, la Région, représentée par le conseiller régional référent, invite et préside le Comité local, sans préjudice de l'organisation retenue localement au titre d'autres dispositifs (CPER, fonds européens...).

L'ordre du jour de la réunion est proposé par le pays et doit être validé par l'élu référent avant envoi des invitations par le pays. En cas de non-respect de cette formalité, l'élu référent peut refuser l'examen d'un projet dont il n'a pas été informé préalablement.

Un calendrier des réunions du Comité est établi (sur une période souhaitable de 6 mois) pour assurer une information suffisamment en amont des acteurs locaux et de la Région et afin d'articuler au mieux programmations locale et régionale (passage en commission permanente).

Plusieurs missions sont assignées au Comité local :

- **Pour les projets relevant de la 1ère enveloppe du contrat :**

La réunion du Comité local est l'occasion, par la voix du conseiller régional référent, de faire part de l'état d'avancement des grands dossiers structurants régionaux sur le territoire, lorsque cela est jugé opportun.

Le Comité local peut également inviter les Vice-Présidents sectoriels de la Région à participer à ses réunions lorsque l'ordre du jour le justifie (dans un souci de territorialisation des politiques).

- **Pour les projets relevant de la 2ème enveloppe du contrat :**

Le Comité local assure le suivi du bon avancement des dossiers retenus dans le cadre de la 2ème enveloppe. Il alerte, le cas échéant, sur des retards de réalisation ou des modifications de plans de financement.

- **Pour les projets relevant de la 3ème enveloppe du contrat :**

Le Comité local est chargé d'examiner les dossiers concernant les projets au titre de la 3ème enveloppe.

Il est informé par le conseiller régional référent de la compatibilité des projets présentés avec les préférences et la politique régionales (cf. article 3-2).

Le Comité local formule un avis sur les projets. L'avis du Comité local est adopté selon la règle de la majorité.

En cas de divergence entre l'avis du comité local et l'avis de la Région, l'examen du dossier est arbitré par le

Comité territorial du Conseil régional.

- **Concernant l'enveloppe « ingénierie » du contrat :**

Avant transmission au Conseil régional, toute demande au titre des crédits d'ingénierie fait l'objet de l'avis du Comité local qui vérifie l'adéquation avec la stratégie du territoire en ce domaine.

- **Le suivi de la consommation de la dotation du pays :**

A l'occasion des réunions du Comité local, le pays est chargé de présenter l'évolution de l'affectation de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région.

Article 4-4-2 : Composition et missions du Comité territorial

Un Comité territorial est créé au sein du Bureau de l'exécutif régional sous l'autorité de Mme la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil régional.

Le Comité territorial rend compte de ses travaux à la Commission Aménagement du territoire du Conseil régional.

Outre sa mission essentielle au moment de la négociation et de la révision du contrat, le Comité territorial a pour mission d'examiner les dossiers présentés au titre de la 3^{ème} enveloppe qui ont fait l'objet d'avis divergents lors du Comité local. Le Comité territorial arbitre ce différend et décide d'accorder ou de refuser de soumettre au vote de la Commission permanente de la Région la participation régionale demandée.

Tant au moment de la négociation ou de la révision du contrat (2^{ème} enveloppe) que lors de l'examen des projets de la 3^{ème} enveloppe, la réunion du Comité territorial est préparée par Madame la 1^{ère} Vice-Présidente, avec le conseiller régional référent du pays.

Article 4-5 : Modalités de présentation des dossiers en Commission permanente

Une fois les dossiers ayant obtenu un avis favorable du Comité local et du Conseil régional, ils font ensuite l'objet d'une décision de la Commission Permanente du Conseil régional, seule habilitée à affecter les crédits.

La DAPT assure l'information du maître d'ouvrage et du pays.

Article 5 : Règles de liquidation des subventions

Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité aux conditions définies lors de l'inscription au contrat de pays, rappelées par la décision de la Commission permanente.

La liquidation de la subvention s'effectue par application du montant de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel de la dépense subventionnable, défini par la Commission permanente ;

Pour les dépenses de fonctionnement, une avance de 30 % est versée au moment de la signature de la convention ou de l'arrêté, le solde de la subvention étant versé en une ou plusieurs fois sur présentation des justificatifs de réalisation.

Pour les dépenses d'investissement, le versement de la subvention peut être effectué en fonction de l'avancement de la réalisation du projet, au prorata des dépenses effectuées, sur présentation des justificatifs de réalisation.

Pour les dépenses d'ingénierie du pays (enveloppe ingénierie), le paiement des subventions fait l'objet d'une avance de 30 % à la signature de l'arrêté ou de la convention, le solde étant versé en une ou plusieurs fois sur production des justificatifs de service fait (facture acquittée du prestataire pour le recours à des compétences externes ; bilan et compte de résultat, bilan d'activité, rapport du commissaire aux comptes pour le financement de structure). Les demandes de paiement doivent parvenir au Conseil régional avant le 15 décembre de chaque année.

Article 6 : Caducité de la subvention

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans (à compter de la date de l'arrêté de subvention), le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution, ou si la totalité des justificatifs n'a pas été fournie, la Région constate la caducité de sa subvention ou du reliquat non versé.

Article 7 : Obligation de publicité

Les bénéficiaires des subventions régionales devront respecter une obligation de publicité sous peine de remboursement.

En matière de réalisation d'équipements, la mention de la participation régionale se matérialisera par :

- La présence du logo ou de toute signalétique du Conseil régional de Bretagne sur le lieu du projet (le logo de la Région étant à télécharger sur son site Internet) ;
- La mention du montant de la (les) subvention(s) régionale(s) sur les panneaux de chantier.

En matière d'aide au fonctionnement, tout moyen approprié devra être employé afin d'assurer l'information des publics bénéficiaires et des citoyens (articles dans la revue du pays ou des EPCI ou leurs autres supports d'information...).

Lors des inaugurations ou lors de l'organisation d'événements, les maîtres d'ouvrage s'engagent à adresser une ou des invitations selon l'importance des manifestations au Président du Conseil régional, mention étant faite sur les cartons d'invitation de la participation de la Région en tant que partenaire de l'opération.

Les justificatifs des mesures prises devront être joints à la demande de solde de la subvention régionale (photos de panneaux, articles, plaquettes réalisées, etc...).

Article 8 : Suivi et évaluation

Dans le cadre de cette évaluation, le pays et la Région chercheront, notamment, à juger de :

- la bonne réalisation des résultats attendus du projet mentionnés, pour les projets de la 2^{ème} enveloppe, dans les fiches insérées au contrat ;
- de l'adéquation entre la stratégie d'ingénierie du pays et les actions qu'il a menés avec le soutien des fonds régionaux.

Deux types d'évaluation concerneront la réalisation de ce contrat :

- une évaluation annuelle, réalisée par le Conseil régional et le pays. Cette dernière concernera essentiellement le suivi de l'avancement des projets et la consommation de la dotation affectée au pays. Dans ce cadre, le pays s'engage, chaque année, à l'occasion d'une réunion du Comité local, à présenter l'évolution de l'affectation de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région. Dans ce cadre, le pays s'engage également à faire parvenir régulièrement au Conseil régional le compte-rendu des réunions de ses instances, ainsi que ses publications permanentes (publications du pays, brochure de promotion...). L'extranet des pays pourra être un outil pertinent pour faciliter cet échange d'informations entre la Région et le pays.
- une évaluation à mi-parcours (2009) et au terme du contrat (2012). Afin de préparer la révision du contrat, le pays remettra à la Région un bilan d'exécution du contrat afin d'être en mesure de procéder aux ajustements éventuels nécessaires. Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par la Région et le

pays, en collaboration avec les différents partenaires du territoire. L'objectif sera d'évaluer les opérations réalisées, de mesurer leur impact sur le territoire et d'identifier les nouvelles orientations stratégiques qui en découlent. Dans ce cadre, le pays s'engage à mettre en œuvre les conditions permettant la bonne réalisation de cette évaluation.

Le pays s'engage à produire à la Région toutes données nécessaires à l'évaluation du contrat, celles-ci seront identifiées et collectées en fonction de la nature des projets conduits.

Article 9 : Remboursement des sommes indûment versées

La Région pourra demander le remboursement des subventions versées dans le cadre du présent contrat en cas d'opération adoptée par la Commission permanente mais annulée ou non réalisée dans les trois ans, dans les conditions prévues au présent contrat. La Région émettra un titre de recettes auprès du bénéficiaire de la subvention afin qu'il procède au remboursement des acomptes versés au prorata de la dépense réalisée.

Article 10 : Contrôle

La Région pourra exercer, à tout moment, auprès du pays, des EPCI ou des bénéficiaires des aides régionales, un contrôle, sur pièces ou sur place, des actions financées dans le cadre de ce contrat.

2

Projets retenus pour la 2ème enveloppe du contrat

Le Contrat pour la Bretagne - Pays de Redon et Vilaine

Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines.....	27
Schéma de développement des écoles primaires 2006-2009	29
ECOLE PUBLIQUE – BAINS/OUST	31
ECOLE PUBLIQUE – CARENTOIR	33
ECOLE PUBLIQUE – LA GACILLY.....	35
ECOLE PUBLIQUE – LANGON	37
ECOLE PUBLIQUE - SAINT-GANTON	39
ECOLE PUBLIQUE –SAINT-JUST	41
ECOLE PUBLIQUE - SAINTE-MARIE.....	43
Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social	45
Schéma de développement des zones d'activités 2006-2009	47
PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES CC PAYS Du GRAND-FOUGERAY	55
CREATION D'UNE ZONE ARTISANALE CC PAYS DE GRAND GRAND-FOUGERAY	57
CREATION D'UN PARC D'ACTIVITES CC MAURE DE BRETAGNE	59
ZONE D'ACTIVITES DE COURBOUTON CC PIPRIAC	61
ZONE D'ACTIVITES DES ROZAIS CC PIPRIAC	63
ZONE D'ACTIVITES D'ALLAIRE CC PAYS DE REDON.....	65
ZONE D'ACTIVITES LANDE DE ST-JEAN (tranche 3) - CC PAYS DE REDON.....	67
CENTRE SOURCE – LES ARTICULTEURS	69
MEDEFI.....	72
GROUPEMENT DE JEUNES CREATEURS – MISSION LOCALE.....	75
Pour une exemplarité des démarches environnementales.....	77
PLATEFORME ENERGIES RENOUVELABLES LYCEE MARCEL CALLO	79
TRANSPORTS ALTERNATIFS CC PAYS DE GRAND-FOUGERAY	83
Pour une Bretagne équitable et solidaire.....	85
SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF – ADMR MAURE DE BRETAGNE.....	87
TRANSPORTS ALTERNATIFS CC PAYS DE GRAND-FOUGERAY	89
MAISON COMMUNAUTAIRE (Espace de service) – CC PIPRIAC	91
CONSTRUCTION DE LOCAUX - ASSAD	93
CRECHE – CC GRAND GRAND-FOUGERAY.....	95
CENTRE SOCIAL DE REDON CAF D'ILLE D'ILLE-ET ET-VILAINE.....	97
MAISON DE L'ENFANCE SIVOM LA GACILLY	100
MAISON DE L'ENFANCE CC MAURE DE BRETAGNE	102
MULTI-ACCUEIL REDON CC PAYS DE REDON	104
CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT REDON	106

POINT INFORMATION JEUNESSE – MAPAR	108
Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture lisible.....	111
Schéma de lecture publique (extrait)	113
BIBLIOTHEQUE – LA CHAPELLE DE BRAIN.....	114
MEDIATHEQUE – BOVEL.....	116
MEDIATHEQUE – LA CHAPELLE GACELINE.....	118
MEDIATHEQUE – RIEUX	120
CENTRE CULTUREL - PEILLAC	122
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.....	125
PORTS DE REDON – MAIRIE DE REDON.....	127
POLE TOURISTIQUE SAINT-MARTIN SUR OUST	130
SENTIER DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET NATUREL – ALLAIRE	132
CHEMINS DE RANDONNEE – LA GACILLY	135
POLE TOURISTIQUE, ARTISANAL ET ARTISTIQUE LA GACILLY	137
BOUCLES VELO CC GRAND-FOUGERAY	139
BOUCLES VELO – CC PAYS DE REDON	141
VILLAGE ETAPE CC PAYS DE GRAND-FOUGERAY	143
CENTRE DE LA PECHE A RIEUX CC PAYS DE REDON	145
CENTRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DE GROUPES – CENTRE PER ROY	147
AIRE DE REPOS – CC PIPRIAC.....	149
SALLE DES SPORTS – REDON	151

Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines

dimensionnement des structures éducatives en prenant en compte une projection de population sur 10 ans.

L'idée est de pouvoir penser les programmes architecturaux par tranches et les intégrer dans les plans de financements prévisionnels ainsi que dans les budgets communaux dès la genèse des projets.

2.2 - VERS UNE COOPERATION RENFORCEE DES ECOLES

Dans un souci de pertinence et d'efficience, il est recommandé aux collectivités de favoriser le développement des écoles en regroupements pédagogiques intercommunaux ou en réseaux d'écoles rurales.

2.3 - VERS UNE PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'écoles devront prendre en compte les objectifs du développement durable en intégrant notamment :

- · En favorisant l'utilisation des énergies renouvelables et matériaux respectueux de l'environnement
- · Des critères de qualité paysagère

3 - Identification des projets 2006-2009

3.1 - ELIGIBILITE DES PROJETS D'ECOLES AU CONTRAT DE PAYS BRETAGNE

Ecoles primaires publiques :

- · Taux : 30 %
- · Plafond : 50.000 €

Les dossiers seront étudiés dans la limite de 1 dossier par commune pour la durée du contrat de pays (2006-2012). Les maîtres d'ouvrage devront donc s'assurer du bon dimensionnement de leur projet au regard de l'évolution démographique de leur commune.

3.2 - PROJETS DE ZONES RETENUS

Après concertation locale, les projets d'écoles suivants ont été retenus pour la période de programmation 2006-2009. Entre parenthèses, la croissance de population 1999-2005 connue :

- · Bains sur Oust (+ 8 %)
- · Langon (+2,5 %)
- · Sainte-Marie (+25 %)
- · Saint-Ganton
- · Saint-Just
- · Carentoir (+3,5 %)
- · La Gacilly (+ 3 %)

Il est rappelé que le Programme Régional à l'Aménagement du Territoire a d'ores et déjà permis la réalisation de plusieurs projets sur les secteurs les plus en tension d'un point de vue démographique.

ECOLE PUBLIQUE - BAINS/OUST

1. Maître d'ouvrage

Commune de Bains/Oust

Mairie

35600 BAINS/OUST

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse au développement démographique du Pays de Redon et Vilaine.

Chantier fédérateur régional : "Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines".

2.2. Objectifs du projet

Répondre au développement démographique de la commune et aux attentes de la population en matière de service d'éducation

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Création de 4 classes pour l'école publique

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations d'accueil au sein de l'école publique.

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution de la fréquentation de l'équipement
- Indice de satisfaction des élèves et parents d'élèves

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : avril à juillet 2006

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
VRD	20.000
Bâtiments	250.000
Extérieurs	20.000
TOTAL	290.000

Nota : plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 50 000 €

ECOLE PUBLIQUE - CARENTOIR

1. Maître d'ouvrage

Commune de Carentoir

Mairie

56910 CARENTOIR

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse au développement démographique du Pays de Redon et Vilaine.

Chantier fédérateur régional : "Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines".

2.2. Objectifs du projet

Construction d'un nouveau complexe scolaire avec tous les équipements dont salles d'accueil périscolaire

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Création de 4 classes pour l'école publique

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations d'accueil au sein de l'école publique.

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution de la fréquentation de l'équipement
- Indice de satisfaction des élèves et parents d'élèves

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2008

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Foncier	69.000
V.R.D.	60.000
Bâtiment	750.000
Aménagements ext.	20.000
TOTAL	899.000

6. Intervention de la Région : 50 000 €

ECOLE PUBLIQUE - LA GACILLY

1. Maître d'ouvrage

Commune de La Gacilly

Mairie

56200 LA GACILLY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse au développement démographique du Pays de Redon et Vilaine.

Chantier fédérateur régional : "Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines".

2.2. Objectifs du projet

Répondre au développement démographique de la commune et aux attentes de la population en matière de service d'éducation

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Création d'une classe supplémentaire.

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations d'accueil au sein de l'école publique.

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution de la fréquentation de l'équipement
- Indice de satisfaction des élèves et parents d'élèves

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2006

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	150.000
TOTAL	150.000

6. Intervention de la Région : 45 000 €

ECOLE PUBLIQUE - LANGON

1. Maître d'ouvrage

Commune de Langon

Mairie

35660 LANGON

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse au développement démographique du Pays de Redon et Vilaine.

Chantier fédérateur régional : "Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines".

2.2. Objectifs du projet

Répondre au développement démographique de la commune et aux attentes de la population en matière de service d'éducation

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Agrandissement et réhabilitation de l'école publique avec le détail suivant :

- 6 classes de cours
- 1 salle des maîtres
- 1 bureau des enseignants
- 1 salle de repos
- 1 cantine et garderie

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations d'accueil au sein de l'école publique.

Indicateurs d'évaluation :

- · Evolution de la fréquentation de l'équipement
- · Indice de satisfaction des élèves et parents d'élèves

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : avril à juillet 2006

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	852.000
TOTAL	852.000

Nota : plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 50 000 €

ECOLE PUBLIQUE - SAINT-GANTON

1. Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Ganton

Mairie

35550 SAINT-GANTON

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse au développement démographique du Pays de Redon et Vilaine.

Chantier fédérateur régional : "Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines".

2.2. Objectifs du projet

Répondre au développement démographique de la commune et aux attentes de la population en matière de service d'éducation

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Construction de 2 classes avec préau.

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations d'accueil au sein de l'école publique.

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution de la fréquentation de l'équipement
- Indice de satisfaction des élèves et parents d'élèves

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2008-2009

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	450.000
TOTAL	450.000

Nota : plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 50 000 €

ECOLE PUBLIQUE -SAINT-JUST

1. Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Just

Mairie

35550 SAINT-JUST

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse au développement démographique du Pays de Redon et Vilaine.

Chantier fédérateur régional : "Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines".

2.2. Objectifs du projet

Répondre au développement démographique de la commune et aux attentes de la population en matière de service d'éducation

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Construction de 2 classes avec préau.

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations d'accueil au sein de l'école publique.

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution de la fréquentation de l'équipement
- Indice de satisfaction des élèves et parents d'élèves

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2008-2009

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	450.000
TOTAL	450.000

Nota : plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 50 000 €

ECOLE PUBLIQUE - SAINTE-MARIE

1. Maître d'ouvrage

Commune de Sainte-Marie

Mairie

35600 SAINTE-MARIE

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse au développement démographique du Pays de Redon et Vilaine.

Chantier fédérateur régional : "Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines".

2.2. Objectifs du projet

Répondre au développement démographique de la commune et aux attentes de la population en matière de service d'éducation

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Création d'une école publique.

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations d'accueil au sein de l'école publique.

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution de la fréquentation de l'équipement
- Indice de satisfaction des élèves et parents d'élèves

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2008

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Etudes	120.000
Bâtiments	1.080.000
TOTAL	1.200.000

6. Intervention de la Région : 50 000 €

**Pour une définition de stratégies
territoriales de développement économique
et social**

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES 2006-2009

1 - Etat des lieux

La carte ci-dessous représente les implantations de parcs d'activités sur le Pays de Redon et Vilaine. Une distinction a été faite entre les parcs d'activités accueillant principalement des activités artisanales ou de petites unités de production et ceux accueillant principalement de grandes unités de production industrielle.



1.1 - LES PARCS A VOCATION INDUSTRIELLE

1.1.1 - CONTEXTE GENERAL

Le paysage économique du Pays de Redon et Vilaine s'appuie sur une prédominance des activités industrielles notamment dans les activités suivantes :

- · Équipements automobile : FAURECIA
- · Chimie cosmétique : Yves ROCHER
- · Electronique : ASTEEL, TES

- · Chimie pharmaceutique : DEGUSSA
- · Métallurgie : ACF
- · Fabrication de briquets : BIC

L'organisation des parcs d'activités du territoire s'est entre autre organisée autour de l'implantation de ces grandes entreprises, tant pour leurs activités directes que pour leurs réseaux de sous-traitance.

Un nombre important d'entreprises sont situées hors parcs d'activités (ex : FAURECIA St-Nicolas de Redon, BIC, ACF, ...).

1.1.2 - DESCRIPTIF DES PARCS

1 – Parc des Bauches – St St-Nicolas de Redon

Surface totale : 70.000 m²

Taux d'occupation : 90 %

Principales entreprises :

- · Hemery SA – chaudronnerie
- · Renault – machines à bois
- · INEO Ouest : électricité industrielle
- · Monsieur Bricolage : négoce matériaux de construction et de bricolage

Contexte de la zone :

- · Aspect paysager de la zone médiocre
- · Mauvaise organisation foncière
- · Positionnement géographique optimal sur la rocade est de Redon, point d'entrée sur la région Pays de la Loire
- · Possibilité d'extensions foncières

2 – Zone portuaire – Redon

Surface totale : 118.111 m²

Taux d'occupation : -%

Principales entreprises :

- · Perrin : fabrication de béton et matériaux de construction
- · KNAUFF : fabrication de panneaux d'isolation

Contexte de la zone :

- · Aspect paysager de la zone médiocre
- · Zone inondable

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) procède actuellement à l'acquisition de nombreuses parcelles inoccupées et entreprises pour une reconquête écologique du site dans le cadre de travaux de protection contre les inondations. Le déménagement d'entreprises a été soutenu financièrement.

3 – Zone Industrielle de Sainte-Anne – Allaire

Surface totale : 24.846m²

Taux d'occupation : 61 %

Principales entreprises :

- · Celluloses de la Loire : recyclage de papiers/cartons
- · Aquatonale : chimie cosmétique fine

Contexte de la zone :

4 – Zone industrielle de Briangaud - Redon

Surface totale : 100.511m²

Taux d'occupation : 100 %

- Principales entreprises :
- · FAURECIA : équipementier automobile
- · DEGUSSA : stockage pectine
- · PANAGET : fabrication de parquets

Contexte de la zone :

- · Aspect paysager de la zone médiocre et vieillissant
- · Saturation du site en zone urbaine

5 – Lande de Saint Saint-Jean – Sainte Sainte-Marie

Surface totale : 387.106m²

Taux d'occupation : 95 %

Principales entreprises :

- · Lecoq SA : négoce de machinisme agricole
- · ASTEEL : électronique
- · Bretagne manutention

Contexte de la zone :

- · Positionnement géographique optimal
- · Possibilité d'extensions foncières
- · Proximité de la future 2x2 voies Rennes-Redon
- · Connexion avec la rocade est de Redon

6 – Zone de Tournebride – Bains/Oust

Surface totale : - m²

Taux d'occupation : 100 %

Principales entreprises :

- · FAURECIA : équipementier automobile

Contexte de la zone :

- · Zone complémentaire à la Lande St-Jean
- · Proximité de la future 2x2 voies Rennes-Redon
- · Connexion avec la rocade est de Redon

7 – Zone de La Mare du Guénet – Sainte Sainte-Marie

Surface totale : 55.505m²

Taux d'occupation : 57 %

Principales entreprises :

- · MASSICOT : transport / déménagement
- · GLOT : transport

Contexte de la zone :

· Proximité de la future 2x2 voies Rennes-Redon

8 – Zone – Langon

Surface totale : 13.908m²

Taux d'occupation : 100 %

Principales entreprises :

- · T.E.S. : composants électronique

Contexte de la zone :

- · Eloignement des axes de communication

9 – Zone des Quatre Routes – Le Grand Grand-Fougeray

Surface totale : 350.000 m²

Taux d'occupation : 60 %

Principales entreprises :

- . INTERMARCHE : base logistique
- . LODI
- . Ateliers du Grand-Fougeray
- . Charcuterie des 3 Rivières
- . Kervern

Contexte de la zone :

- . Proximité de la 2x2 voies Rennes-Nantes

10 – Zones industrielles – La Gacilly

Surface totale : 600.000 m²

Taux d'occupation : 100 % sur les zones aménagées – 20 ha en réserve foncière

Principales entreprises :

- . YVES ROCHER : laboratoires de biologie végétale

Contexte de la zone :

- . Zones de bonne qualité paysagère
- . Zones excentrées par-rapport aux grands axes de communication

11 – Zone Industrielle – Carentoir

Surface totale : m²

Taux d'occupation : 100 %

Principales entreprises :

- . GUILLEMOT : informatique

Contexte de la zone :

- . Zones excentrées par-rapport aux grands axes de communication

12 – Zone de Courbouton – Lieuron/ Guipr Guipry

Surface totale : 330.000 m²

Taux d'occupation : 58 %

Principales entreprises :

- . LEAR : sous-traitance automobile
- . NOWAK : sous-traitance automobile

Contexte de la zone :

- . Proximité de la future 2x2 voies Rennes-Redon
- . Important travail paysager à réaliser

13 – Parc d'activités – Lohéac

Surface totale : 17.000 m²

Taux d'occupation : 92 %

Principales entreprises :

- . HOMMEL : automobile
- . EXESS Compétition : automobile

Contexte de la zone :

- . Proximité de la future 2x2 voies Rennes-Redon
- . Pôle automobile reconnu accueillant le pôle de compétitivité automobile haut de gamme

14 – Zone de la Vieuxville – Mernel

Surface totale : m²

Taux d'occupation : 100 %

Principales entreprises :

- · CARDINAL : bâtiment et travaux publics

15 – Zone du Plat d'Or – La Chapelle Bouex Bouexic ic

Surface totale : m2

Taux d'occupation : 100 %

Principales entreprises :

Contexte de la zone :

1.1.3 - DISPONIBILITES FONCIERES

1.2 - LES PARCS A VOCATION ARTISANALE

1.2.1 - CONTEXTE GENERAL

Ce type de parc doit pouvoir répondre aux attentes de proximité en matière de localisation d'entreprises artisanales.

La récente étude ODESCA a rappelé les difficultés de transmission de ce type d'entreprise du fait d'une mauvaise gestion du patrimoine immobilier (confusion entre le lieu d'exploitation et le domicile du chef d'entreprise rendant l'entreprise difficilement transmissible).

1.2.2 - DESCRIPTIF DES PARCS

1 – Plessé

Surface totale : 100.000 m2

Taux d'occupation : 80 %

Contexte de la zone :

- · Le pôle d'activité s'est développé sur des propriétés foncières privés
- · Pas de maîtrise intercommunale sur ce site

2 – Zone de l'Ilette – Fégréac

Surface totale : 8.000 m2

Taux d'occupation : 72 %

Contexte de la zone :

- · Proximité de l'axe Redon-Nantes via Pontchâteau

3 – Aucfer – Rieux

Surface totale : 42.842 m2

Taux d'occupation : 75 %

Principales entreprises :

- · Intermarché
- · Fabrication Industrielle d'Escaliers Pothier
- · Bruno le Jardinier
- · Meubles Jean Gorin

Contexte de la zone :

- · Entrée morbihannaise de l'agglomération redonnaise
- · Paysagement de la zone à revoir

4 – La Clôture – Peillac

Surface totale : 4.846 m2

Taux d'occupation : 50 %

5 – Z.A. – Guémené Guémené-Penfao

Surface totale : m2

Taux d'occupation : %

Principales entreprises :

- · Cornillet

Contexte de la zone :

- · Proximité du futur aéroport Notre-Dame des Landes
- · Proximité RN137

6 – ZA – Cournon

Surface totale : m2

Taux d'occupation : 75 %

Principales entreprises :

- · Roto Ouest Graphic (entreprise fermée)

Contexte de la zone :

- · Zone exiguë à faible développement de surfaces (inondabilité, relief)

7 – Zone art artisanale isanale – St St-Martin sur Oust

Surface totale : m2

Taux d'occupation : 100 %

Principales entreprises :

- · Martinet Hirondelle

Contexte de la zone :

- · Zone excentrée des grands axes de communication

8 – Les Rozais – Sixt sur Aff

Surface totale : 113.300 m2

Taux d'occupation : 65 %

Principales entreprises :

- · Dépose de chrome et nickel
- · Charpentes et chalets bois
- · Logistique
- · Publicité

Contexte de la zone :

- · Zone située sur l'axe Rennes – La Gacilly
- · Paysagement de la zone à améliorer

9 – Zones de Pelouaille et de la Fosse Rouge – Guipry

Surface totale : 220.000 m2

Taux d'occupation : 82 %

Principales entreprises :

- · Matériaux d'isolation
- · Charpente/menuiserie
- · Vitrierie

Contexte de la zone :

- · Pôle habitat développé
- · Zone arrivant à saturation

2 - Orientations générales

2.1 - VERS UNE GESTION OPTIMALE DES RESERVES FONCIERES

Le développement des zones d'activités doit se faire dans un souci d'efficience et d'efficacité et respecter plusieurs critères :

- · Développement des parcs d'activités à l'échelle intercommunale
- · Privilégier l'extension des parcs existants quand le contexte l'autorise
- · Minimiser les conflits d'usage et de voisinage par une organisation autonome des parcs d'activités

2.2 - VERS UNE CONNECTIVITE RENFORCEE DES ZONES D'ACTIVITES

Seront privilégiés les parcs d'activités qui :

- · Se connectent aux principaux axes routiers du territoire
- · Prévoient l'accès aux technologies de l'information et de la communication

2.3 - VERS UNE PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la mesure du possible, les projets de parcs d'activités devront prendre en compte les objectifs du développement durable en intégrant notamment :

- · Des critères de qualité paysagère
- · En favorisant la récupération des eaux de pluies
- · En favorisant l'utilisation des énergies renouvelables et matériaux respectueux de l'environnement pour les espaces publics

3 - Identification des projets de zones 2006-2012

3.1 - ELIGIBILITE DES PROJETS DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE AU CONTRAT DE PAYS

Pour le soutien aux zones d'activités économiques, il a été retenu les critères suivants :

- Limiter le nombre de zones d'activités économiques à 2 par EPCI
- Pour la première zone d'activités :
 - Taux : 20 % (taux porté à 25 % pour la première ZA d'un EPCI)
 - Plafond de subvention : 500.000 €
- Pour la deuxième zone d'activités :
 - Taux : 10 %
 - Plafond : 100.000 €

3.2 - PROJETS DE ZONES RETENUS

Compte-tenu de la taille du territoire, les zones d'activités ont vocation à être généralistes. Toutefois, et à l'appui de la charte de territoire, une priorité sera donnée sur le développement de :

- · La filière automobile en lien avec le pôle automobile rennais et le pôle de compétitivité haut de gamme implanté sur Lohéac ;
- · La filière industrie environnementale dans une logique de système productif local (SPL), en lien avec les établissements d'enseignement et de recherche.

La Maison de l'Emploi, du Développement, de la Formation et de l'Insertion (MEDEFI) devra développer les

compétences nécessaires à ces deux objectifs et intervenir en appui et complémentarité aux agences de développement économique régionales et départementales.

3.2.1 - PARCS A VOCATION INDUSTRIELLE

- · Zone d'activités de Allaire – CC Pays de Redon
- · Zone Lande de St-Jean (3ème tranche) – CC Pays de Redon
- · Zone des Bauches – CC Pays de Redon (Pays de la Loire)
- · Parc d'activités des Quatre Routes – CC Grand-Fougeray
- · Zone d'activités de Courbouton – CC Pipriac
- · Zone d'activités – CC Maure de Bretagne

3.2.2 - PARCS A VOCATION ARTISANALE

Afin de répondre de façon efficace aux besoins de surfaces artisanales et pour faciliter la transmission d'entreprise dans le cadre, notamment, de programmes d'immobiliers d'entreprises, les zones d'activités suivantes ont été retenues :

- · Zone artisanale – CC Grand-Fougeray
- · Zone artisanale des Rozais – CC Pipriac
- · Zone artisanale – Guémené-Penfao

3.3 - RECOMMANDATIONS GENERALES

Pour gagner en efficacité et efficience, les recommandations générales suivantes peuvent être énoncées :

- · Renforcement des collaborations inter-EPCI en matière de développement économique au sein de la MEDEFI (Maison de l'Emploi, du Développement, de la Formation et de l'Insertion), notamment par la mise en place d'une mission de développement économique
- · Travail de réseau à développer avec les agences de développement économique régionales et départementales
- · Travail de proximité à renforcer avec les antennes des chambres consulaires et les clubs de chefs d'entreprise

PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES CC PAYS DU GRAND-FOUGERAY

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Grand-Fougeray

Place de l'Eglise

35480 LE GRAND-FOUGERAY

Tél : 02 99 08 44 80

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'entreprises", notamment en créant les conditions favorables à leur implantation.

Chantier fédérateur régional : "Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social."

2.2. Objectifs du projet

Positionner un Parc d'Activités dans une démarche de management environnemental afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité du site industriel et extension sur sa partie nord.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Proposer aux entreprises un parc d'activité en harmonie avec l'environnement et répondre aux exigences de la norme ISO 14001. Pour le Parc d'Activités des "Quatre-Routes" réduire les risques environnementaux liés aux activités des industriels. Extension, acquisition de terrains.

2.4. Résultats attendus

Créations d'activités et d'emplois.

Meilleure prise en compte des problématiques environnementales dans les entreprises

Indicateurs d'évaluation :

- Surfaces aménagées
- Nombre d'entreprises implantées

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux 2010

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans le schéma de pays.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	3.000.000
Etudes	50.000
TOTAL	3.050.000

Exploitation de la zone d'activités :

Prix de vente : 9 € / m²

Recettes d'exploitation : 720.000 €

Fourchette moyenne du secteur : 7 € à 10 € / m²

Nota : études non-finalisées – plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 500 000 €

CREATION D'UNE ZONE ARTISANALE CC PAYS DE GRAND GRAND-FOUGERAY

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Grand-Fougeray

Place de l'Eglise

35480 LE GRAND-FOUGERAY

Tél : 02 99 08 44 80

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'entreprises", notamment en créant les conditions favorables à leur implantation.

Chantier fédérateur régional : "Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social."

2.2. Objectifs du projet

Implanter des ateliers artisanaux afin d'améliorer la lisibilité des activités ; anticiper le vieillissement des chefs d'entreprises et la problématique de transmission d'entreprises (car l'activité est souvent maintenue sur le lieu d'habitation), favoriser l'attachement durable au territoire, éviter les conflits d'usage, maintenir les activités dans les bourgs.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Création d'une zone artisanale à Grand-Fougeray : achat des terrains, viabilisation, raccordements aux réseaux, éclairage, signalisation, sensibilisation des artisans, communication et commercialisation.

Création de zones artisanales dans les autres communes.

2.4. Résultats attendus

Créations d'activités et d'emplois.

Meilleure prise en compte des problématiques environnementales dans les entreprises

Indicateurs d'évaluation :

- Surfaces aménagées
- Nombre d'entreprises implantées

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans le schéma de pays.

La partie commerciale de la zone n'est pas éligible.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	1.000.000
TOTAL	1.000.000

Exploitation de la zone d'activités :

Prix de vente : 7 € / m²

Recettes d'exploitation : à définir en fonction de l'étude d'avant-projet qui déterminera la surface totale commercialisable

Fourchette moyenne du secteur : 7 € à 10 € / m²

Nota : études non-finalisées – plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 150 000 €

CREATION D'UN PARC D'ACTIVITES CC MAURE DE BRETAGNE

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Maure de Bretagne

Rue du Frère Cyprien

35330 MAURE DE BRETAGNE

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'entreprises", notamment en créant les conditions favorables à leur implantation.

Chantier fédérateur régional : "Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social."

2.2. Objectifs du projet

Implanté en retrait des grands axes irrigant le territoire de l'Ille-et-Vilaine, le canton de Maure de Bretagne a de grandes difficultés à attirer des entreprises. Par ailleurs, il a également du mal à répondre favorablement aux demandes d'extension émanant des plus grandes entreprises qui sont déjà implantées sur son territoire ou des artisans souhaitant développer leur activité ou tout simplement la créer.

La création d'un parc d'activités d'environ 8 hectares, implanté en bordure de la route départementale 776 qui relie Rennes à Guer, doit permettre de renforcer l'attractivité économique du territoire en mettant à la disposition des entrepreneurs tant locaux que nouveaux, des surfaces à même de les aider à créer ou à développer leurs activités dans un contexte de bonne visibilité et dans un environnement correspondant d'autant mieux à leurs besoins que l'ensemble de la démarche a été conduite de façon à obtenir pour cette zone d'activité le label Bretagne Qualiparc.

Deux résultats principaux sont attendus de cette création : l'implantation de nouvelles entreprises tant artisanales qu'industrielles afin d'accroître l'offre d'emploi sur le territoire ; l'installation sur la zone des extensions d'entreprises déjà implantées sur le territoire et qui trouveront là le moyen de développer leurs activités et, de la sorte, de pérenniser les emplois qu'elles induisent sur le territoire.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Il s'agit pour la Communauté de Communes de réaliser dans un cadre environnemental préservé (espaces boisés et prairies) un équipement capable de recevoir des entreprises de toute taille, qu'elles soient déjà implantées sur le canton ou qu'elles souhaitent s'y implanter. Bénéficiant d'équipements déjà en place, la réalisation de cette zone nécessitera essentiellement la création des réseaux manquants, notamment électriques, et la prise en compte de l'impact environnemental du projet par la mise en oeuvre des moyens appropriés pour limiter l'impact du projet en termes de ruissellement et d'infiltration des eaux pluviales.

2.4. Résultats attendus

Créations d'activités et d'emplois.

Croissance des bases fiscales pour une meilleure autonomie du territoire en matière de montage de projets.

Indicateurs d'évaluation :

- Surfaces aménagées
- Qualité des équipements
- Nombre d'entreprises implantées (et d'emplois créés) 5 ans après la réalisation de l'équipement.

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes : 2006

Travaux : 2006-2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans le schéma de pays.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Foncier	75.000
V.R.D.	1.000.000
Etudes	75.000
TOTAL	1.150.000

Exploitation de la zone d'activités :

Prix de vente : 7 € / m²

Recettes d'exploitation : 325.836 €

Fourchette moyenne du secteur : 7 € à 10 € / m²

Le secteur de Maure de Bretagne étant excentré, la partie basse de la fourchette a été retenue.

6. Intervention de la Région : 287 500 €

ZONE D'ACTIVITES DE COURBOUTON CC PIPRIAC

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du canton de Pipriac

Mairie de Guipry

35480 GUIPRY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'entreprises", notamment en créant les conditions favorables à leur implantation.

Chantier fédérateur régional : "Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social."

2.2. Objectifs du projet

Favoriser l'implantation d'entreprises dans la perspective de la mise en 2x2 voies de l'axe Rennes-Redon.

Donner au Pays de Redon et Vilaine les capacités d'accueil des entreprises suffisantes.

Recherche d'une qualité environnementale en matière de zones d'activités.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

La communauté de communes du canton de Pipriac s'est engagée dans la démarche "Bretagne Qualiparc" afin de requalifier la zone d'activités de Courbouton en améliorant l'aspect paysager, la sécurité routière, la signalétique, les réseaux électriques, eaux pluviales et eaux usagers.

Par ailleurs des travaux de viabilisation seront effectués sur les terrains non aménagés dont la superficie globale s'élève à 14 hectares.

Ce parc d'activités dispose déjà d'un pôle de sous-traitance automobile qui travaillera en lien avec le pôle de compétitivité automobile haut de gamme localisé à Lohéac.

2.4. Résultats attendus

Créations d'activités et d'emplois.

Croissance des bases fiscales pour une meilleure autonomie du territoire en matière de montage de projets.

Indicateurs d'évaluation :

- Surfaces aménagées
- Qualité des équipements
- Nombre d'entreprises implantées (et d'emplois créés) 5 ans après la réalisation de l'équipement.

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2006-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans le schéma de pays.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	2.100.000
TOTAL	2.100.000

Exploitation de la zone d'activités :

Prix de vente : 7 € / m²

Recettes d'exploitation : 850.500 €

Fourchette moyenne du secteur : 7 € à 10 € / m²

Nota : études non-finalisées

6. Intervention de la Région : 420 000 €

ZONE D'ACTIVITES DES ROZAIS CC PIPRIAC

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du canton de Pipriac

Mairie de Guipry

35480 GUIPRY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'entreprises", notamment en créant les conditions favorables à leur implantation.

Chantier fédérateur régional : "Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social."

2.2. Objectifs du projet

Favoriser l'implantation d'entreprises dans la perspective de la mise en 2x2 voies de l'axe Rennes-Redon.

Donner au Pays de Redon et Vilaine les capacités d'accueil des entreprises suffisantes.

Recherche d'une qualité environnementale en matière de zones d'activités.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Deux extensions du site actuel sont prévues : l'une à l'ouest sur un terrain de 9980 m² et l'autre au sud sur une parcelle de 3ha 22a. Les travaux consistent à équiper ces terrains en voiries d'accès de manière à recevoir à des véhicules gros porteurs, en réseaux électriques, d'eau potable, d'eaux pluviales et usées.

Une haie champêtre sera plantée et une surface boisée créée.

Cette zone intègre le dispositif Bretagne Qualiparc.

2.4. Résultats attendus

Créations d'activités et d'emplois.

Croissance des bases fiscales pour une meilleure autonomie du territoire en matière de montage de projets.

Indicateurs d'évaluation :

- Surfaces aménagées
- Qualité des équipements
- Nombre d'entreprises implantées (et d'emplois créés) 5 ans après la réalisation de l'équipement.

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans le schéma de pays.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	1.300.000
TOTAL	1.300.000

Exploitation de la zone d'activités :

Prix de vente : 7 € / m²

Recettes d'exploitation : 256.900 €

Fourchette moyenne du secteur : 7 € à 10 € / m²

Nota : études non-finalisées

6. Intervention de la Région : 130 000 €

ZONE D'ACTIVITES D'ALLAIRE CC PAYS DE REDON

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Redon

66, rue des douves

BP 70 519

35605 REDON cedex

Tél : 02 99 72 13 84

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'entreprises", notamment en créant les conditions favorables à leur implantation.

Chantier fédérateur régional : "Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social."

2.2. Objectifs du projet

Favoriser l'implantation d'entreprises dans la perspective de la mise en 2x2 voies de l'axe Rennes-Redon.

Donner au Pays de Redon et Vilaine les capacités d'accueil des entreprises suffisantes.

Recherche d'une qualité environnementale en matière de zones d'activités.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Réalisation d'une zone d'activités économiques à Allaire le long de la future 2x2 voies Vannes/Redon intégrant une démarche qualité environnementale sur une surface globale (espaces commercialisables + voiries + espaces publics et bassins tampons)

La ZA Allaire aura pour objectif de définir et maintenir une exigence de qualité environnementale. Pour se faire, il est envisagé d'inscrire dans le cahier réglementaire de la zone, des prescriptions environnementales, encourageant les entreprises à s'investir dans le long terme vers plus de recherches d'applications de qualité environnementale. Les entreprises de tous secteurs d'activités, devront alors faire des efforts d'intégration de nouvelles technologies environnementales dans ce sens, en entrant dans la démarche Qualiparc du département. Les nouvelles entreprises ayant des activités visant au développement de nouvelles applications environnementales pourront être sollicitées pour s'intégrer dans cette zone.

Il peut être envisagé de dédier une tranche de cette zone aux secteurs d'activités des technologies de l'environnement, qui pourraient alors valoir d'« exemples ».

Cette volonté marque une ligne plus générale et volontariste, d'inscrire le territoire de la Communauté de

Communes du Pays de Redon, dans une démarche de développement durable, et d'y sensibiliser les entreprises présentes.

2.4. Résultats attendus

Créations d'activités et d'emplois.

Croissance des bases fiscales pour une meilleure autonomie du territoire en matière de montage de projets.

Indicateurs d'évaluation :

- Surfaces aménagées
- Qualité des équipements
- Nombre d'entreprises implantées (et d'emplois créés) 5 ans après la réalisation de l'équipement.

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes : 2006

Travaux : 2007-2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans le schéma de pays.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	2.750.000
Prestations intellectuelles	412.500
TOTAL	3.162.500

Tarif prévisionnel de commercialisation : 17 € / m²

Nota : études non-finalisées – plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 500 000 €

ZONE D'ACTIVITES LANDE DE ST-JEAN (TRANCHE 3) - CC PAYS DE REDON

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Redon

66, rue des douves

BP 70 519

35605 REDON cedex

Tél : 02 99 72 13 84

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'entreprises", notamment en créant les conditions favorables à leur implantation.

Chantier fédérateur régional : "Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social."

2.2. Objectifs du projet

Favoriser l'implantation d'entreprises dans la perspective de la mise en 2x2 voies de l'axe Rennes-Redon.

Donner au Pays de Redon et Vilaine les capacités d'accueil des entreprises suffisantes.

Recherche d'une qualité environnementale en matière de zones d'activités.

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Poursuite de l'aménagement de la zone d'activités "Lande de St-Jean" le long de la 2x2 voies Rennes/Redon – réalisation de la tranche 3 (67.000 m²)

La zone d'activités de la Lande de Saint Jean à Sainte Marie (35) accueille d'ores et déjà un pôle sous-traitant automobile, qui doit être encouragé. Ces entreprises peuvent être incitées à évoluer vers la recherche de nouvelles applications industrielles de qualité environnementale et intégrer la notion de développement durable dans leur gestion et évolution future.

Cette démarche qui se veut proactive de la part des entreprises qui viendront s'installer sur cette zone d'activités, sera cohérente, et pourra éventuellement s'inscrire dans une charte des bonnes pratiques environnementales des entreprises de sous-traitance.

2.4. Résultats attendus

Créations d'activités et d'emplois.

Croissance des bases fiscales pour une meilleure autonomie du territoire en matière de montage de projets.

Indicateurs d'évaluation :

- Surfaces aménagées
- Qualité des équipements
- Nombre d'entreprises implantées (et d'emplois créés) 5 ans après la réalisation de l'équipement.

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes : 2006

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans le schéma de pays.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	775.000
TOTAL	775.000

Tarif prévisionnel de commercialisation : 16 € / m²

Nota : études non-finalisées – plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 77 500 €

CENTRE SOURCE - LES ARTICULTEURS

1. Maître d'ouvrage

Les Articulteurs

Pépinière d'entreprises

Rue Jacques PRADO

35600 REDON

Tél : 02 99 72 17 46

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'entreprises", ainsi que sur l'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprises dans le domaine culturel.

Chantier fédérateur régional : "Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social.

2.2. Objectifs du projet

- Elargir le champ du développement économique local sur des marchés novateurs, en s'appuyant notamment sur la culture et l'art
- Aider à la création d'entreprise
- Favoriser l'insertion économique
- Créer une vitrine des savoir-faire locaux

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Le centre source culturel développera les missions suivantes :

- Développer des prestations touristiques de qualité :
 - Une exposition permanente des performances technologiques, artistiques du Pays,
 - Une présentation du patrimoine naturel, culturel, des savoir-faire,
 - Un lieu de vie avec une place artistique avec des commerces de produits culturels et de terroir,
 - Un lieu central d'accueil des visiteurs extérieurs, miroir des initiatives du territoire.
- Développer de nouveaux services à la personne, aux activités économiques et culturelles
 - Fonction d'incubateur
 - Incubateur de porteurs de projets
 - Accompagnement à la création d'entreprises et à la gestion de projets

- Mise à disposition de locaux équipés
 - Domiciliation des acteurs économiques et sociaux
 - Achat d'ateliers complémentaires à ceux existants pour l'Atelier Lever le Rideau
 - Conseil/développement/Création
 - Gestion des emplois partagés et d'outils collaboratifs
 - Aide opérationnelle au développement de compagnies/collectivités/associations
 - Mise en réseau des acteurs
 - Formation des créateurs d'entreprise pour assurer la pérennisation de leur activité
 - Marketing/Commercialisation/Promotion
 - Valorisation, commercialisation et promotion des produits
 - Etudes de marché/ Prospective/ Recherche de marchés
 - Financement, Mécénat, Fondations
 - Accueil d'artistes en résidence
 - Construction d'un ensemble résidence et restauration au Centre Per Roy
 - Management de projets de résidence artistique
 - Mise à disposition de lieux de fabrique et de création
 - Organisation de bourse aux spectacles
 - Lieu de résidence hébergement et restauration
 - Expérimentation numérique de la promotion artistique
 - Mise en réseau des compagnies et artistes locaux et mutualisation des compétences et des moyens.
- Une fonction d'ingénierie, d'accompagnement pour initier un développement territorial en cluster
 - Partenariat avec l'université
 - Construction d'outils et méthodes
 - Mise en place d'outils d'évaluation
 - Accueil de groupes d'étudiants comme laboratoire d'expérimentation
 - Construction de modules de formation adaptés à la créativité et aux nouvelles formes d'entreprendre
 - Développement de nouvelles formations en partenariat avec les acteurs de la formation locaux, les entreprises, les universités
 - Mise en place de systèmes de transférabilité des expériences et méthodes autour des outils collaboratifs
 - De la notion de « Territoire entreprise »
 - Développement d'un Pôle Image Nouvelle Technologie
 - Etude prospective pour mesurer les potentialités de développement d'un pôle de production
 - Développement de partenariats pour favoriser l'accueil de tournage de films sur le Pays.
 - Etude des potentialités et développement de formations dans le domaine culturel et cinématographique

2.4. Résultats attendus

Créations d'activités et d'emplois.

Renforcement de l'image du territoire

Développement de projets atypiques et innovants

Développement d'un nouveau mode de gouvernance économique territorial : le territoire -entreprise

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 - 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement pour ce type d'équipement ;
- le produit de la commercialisation soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- les baux pratiqués favorisent un roulement des entreprises bénéficiaires ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- les collectivités locales apportent leur soutien au projet.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Etudes préalables	210.000
Acquisition bât.	80.000
Mobilier	13.500
TOTAL	303.500

6. Intervention de la Région : 91 050 €

1. Maître d'ouvrage

Maison de l'Emploi, du Développement, de la Formation et de l'Insertion

19, rue Saint-Michel

BP 10602

35606 REDON cedex

Tél : 02 99 70 38 49

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'entreprises", ainsi que sur l'accompagnement des filières de formation.

Chantier fédérateur régional : "Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social."

2.2. Objectifs du projet

La MEDEFI a pour objectif de proposer une réponse stratégique, collective et coordonnée, face aux enjeux essentiels du territoire en ce qui concerne le développement, l'emploi, la formation et l'insertion :

- Coordonner les démarches et décloisonner les structures : pour plus d'efficacité et de lisibilité au service du territoire, de la population, des entreprises, des associations...
- Améliorer la coordination des dispositifs nationaux, régionaux et départementaux : pour renforcer l'efficacité et les retombées des dispositifs au niveau local, pour favoriser l'égalité de traitement des populations sur l'ensemble du territoire du Pays (2 Régions et 3 Départements)
- Consolider les moyens d'ingénierie du territoire : pour favoriser l'émergence et la concrétisation d'initiatives, pour assurer une animation stratégique et coordonnée sur tout le territoire.
- Proposer des réponses efficaces aux besoins des publics les plus fragiles : pour limiter les phénomènes de décrochage et proposer des parcours d'insertion coordonnés et cohérents aux publics les plus éloignés de l'emploi.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Création d'une association : Maison de l'Emploi, du Développement, de la Formation et de l'Insertion.

La création de cette structure répond à plusieurs exigences :

- Regrouper des compétences préexistantes sur le territoire pour assurer leurs pérennités. Les compétences actuelles de l'Observatoire Socio-économique (un responsable observatoire-prospective et un chargé d'études) ainsi que celle du Comité de Bassin d'Emploi (un chargé de mission emploi – ressources

humaines) sont donc fondues au sein de la nouvelle organisation. De même, le délégué territorial à la formation est intégré à cette équipe et ainsi voit sa mission coordonner à l'ensemble des orientations mises en oeuvre par la MEDEFI.

- Renforcer les capacités d'ingénierie du territoire sur les questions de développement économique et de création : recrutement d'un chargé de mission domiciliation d'activité et d'emploi. En effet, ce champ d'intervention n'est actuellement pas couvert à l'échelle du Pays et n'est que très partiellement assuré par les Communautés de Communes, titulaires de la compétence, mais qui ne disposent pas des moyens suffisants pour engager une réelle politique de développement économique.
- Coordonner et animer l'ensemble du dispositif et donc de s'adjoindre une compétence nouvelle d'assistant administratif, et de dédier un temps d'observation-prospective à l'animation globale du dispositif.

L'objectif est bien de « créer » une structure légère qui regroupe des compétences existantes et de nouvelles au service d'objectifs partagés par l'ensemble des partenaires du territoire.

L'action de la MEDEFI se structure autour de quatre axes de travail :

- Développement et création d'activités nouvelles.
- Observation, anticipation, adaptation du territoire
- Accès et retour à l'emploi
- Formation tout au long de la vie

Ce projet est le fruit d'une mise en cohérence de diverses initiatives prises sur le territoire :

La démarche « Perspectives pour l'Emploi » portée par le Comité de Bassin d'Emploi sur le développement économique et l'emploi domicilié, la réflexion sur la « Maison de l'Emploi » initiée par l'Etat et portée par le GIP du Pays de Redon et de Vilaine ainsi que le projet de « Maison de la Formation Professionnelle » porté par le Conseil Régional de Bretagne en partenariat avec le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Par la coordination de ces diverses initiatives, le Pays de Redon et de Vilaine a su construire un projet de territoire partagé et porté par les élus locaux.

2.4. Résultats attendus

Créations d'activités et d'emplois.

Meilleure coordination des politiques de l'emploi.

Renforcement et adaptation du pôle de formation.

Croissance des bases fiscales pour une meilleure autonomie du territoire en matière de montage de projets.

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 à 2009

4. Conditions suspensives particulières

L'investissement et le fonctionnement de la partie « Maison de l'Emploi » ne sont pas éligibles.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Mise en réseau acteurs économiques	55.412
Nouvelles filières industrielles	220.544
Création/reprise d'entreprises	70.610
Animation réseaux d'entreprises	58.928
Groupement d'employeurs	52.849
Culture de l'entrepreneuriat	36.091
Développement des emplois de services	63.547
Evolution des qualifications	131.408
Gestion prévisionnelle des compétences	46.617
TOTAL	736.006

Nota : base de financement contrat de pays sur actions de développement économique

6. Intervention de la Région : 204 001 €

GROUPEMENT DE JEUNES CREATEURS - MISSION LOCALE

1. Maître d'ouvrage

Mission Locale du Pays de Redon et Vilaine

1, rue du tribunal

35600 REDON

Tél : 02 99 72 19 50

Dans le cadre de la MEDEFI – à valider par le conseil d'administration de la MEDEFI

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action se raccroche à 2 des 3 finalités de la charte de territoire du Pays de Redon et de Vilaine, à savoir : - La finalité « Offrir une offre de service de qualité » et tout particulièrement à deux objectifs généraux qui y sont déclinés et qui s'intitulent « Dynamiser l'offre de services aux personnes » et « Maintenir et harmoniser les services publics de proximité ». - La finalité « Développer une économie dynamique et novatrice » et tout particulièrement à deux objectifs généraux qui y sont déclinés et qui s'intitulent « Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi » et « Accompagner le développement, la création, la transmission et la reprise d'activités ».

Cette action se rattache au chantier fédérateur régional « Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social » et à l'objectif « Favoriser l'insertion des publics en difficulté ou des jeunes ».

2.2. Objectifs du projet

Création d'activité ; reprise d'études ou de formation en vue de créer son activité ou de se réorienter professionnellement grâce à l'obtention du Diplôme Universitaire « Créateur d'activité » ; insertion professionnelle dans un emploi durable en lien avec le projet professionnel du jeune.

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

La Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine

Boutique de Gestion 35 et à l'IUT GEA de Vannes (Université de Bretagne Sud)

Public visé :

Jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent créer leur activité

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

- Mise en place d'un Groupement
- Une formation qualifiante et diplômante (un Diplôme Universitaire, niveau BAC + 1) leur est proposée, validée par la présentation de leur projet devant une commission d'experts.

- Mise à disposition d'un Centre de ressources afin de faciliter leurs démarches personnelles

Description de l'opération :

Mise en place d'un Groupement de jeunes créateurs proposant un accompagnement personnalisé à la création d'activité, dans un cadre collectif. La Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine s'est associée à la Boutique de Gestion 35 et à l'IUT GEA de Vannes (Université de Bretagne Sud) pour créer un cadre méthodologique et pédagogique adapté à des jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent créer leur activité. Une formation qualifiante et diplômante (un Diplôme Universitaire, niveau BAC + 1) leur est proposée, validée par la présentation de leur projet devant une commission d'experts. Un Centre de ressources est mis à leur disposition afin de faciliter leurs démarches personnelles. Dans le cadre du Groupement de Jeunes Créateurs, les porteurs de projet sont amenés à développer leurs potentiels, à reprendre confiance en eux, à travailler de façon autonome, à assumer des responsabilités, prendre des initiatives et acquérir les compétences nécessaires à la création et à la gestion de leur activité.

2.4. Résultats attendus

Créations d'activités et d'emplois.

Meilleure prise en compte des problématiques de création d'activités

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes participant au dispositif
- Nombre de création d'entreprises après formation
- Nombre d'emplois créés

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 -2008

4. Conditions suspensives particulières

Le projet n'est éligible que dans le cadre de sa présentation et de son portage par la MEDEFI et sous réserve de l'examen financements publics consolidés reçus par les différents intervenants.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Personnel	280.845
Charges administratives	44.225
Prestations ext.	275.212
TOTAL	600.282

6. Intervention de la Région : 75 000 €

**Pour une exemplarité des démarches
environnementales**

PLATEFORME ENERGIES RENOUVELABLES LYCEE MARCEL CALLO

1. Maître d'ouvrage

Lycée Marcel Callo

Rue Etienne GASCON

35600 REDON

Dans le cadre d'un projet de S.P.L.

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "s'engager sur la qualité environnementale", notamment en matière de promotion des énergies renouvelables et de réduction des consommations énergétiques.

Chantier fédérateur régional : "Pour une exemplarité des démarches environnementales."

2.2. Objectifs du projet

- Développer une plateforme technologique autour des énergies renouvelables
- Développer un pôle de recherche appliquée sur les énergies renouvelables
- Renforcer les liens formation/entreprises
- Développer de nouvelles applications liées aux énergies renouvelables

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Le projet du pôle des énergies durables s'inscrit dans la durée. Il s'étale sur 4 années. Il a démarré en 2005 et s'achèvera en 2008.

Voici les différentes phases.

- Phase 2005: Construction d'une microcentrale autonome 500w.

Nom:	Microcentrale solaire autonome (①) 500w.
Responsable projet:	Vibert Johan (Electrotechnique)
Date de livraison:	Juin 2005.
Planification:	1 janvier 2005 à mi-juin 2005.
Matières concernées:	Physique appliquée - Electrotechnique - Mécanique
Budget engagé:	18 000 €
Partenaire:	Photowatt (6 panneaux solaires en taxe) 2000 € Lacroix (Ensemble de télégestion et d'acquisition) 6000€

Association du projet pour les lycéens:

Cette microcentrale a été réalisée par des étudiants de BTS 2ème année du Lycée Marcel Callo en Juin 2005 dans le cadre des projets de fin d'année. Elle s'inscrit parfaitement dans l'étude des phénomènes de captation, de stockage et de transformation d'énergie. Elle est déjà utilisée cette année d'une part comme modèle d'étude pour la station autonome du Burkina réalisée par les étudiants de 1ère année de BTS et dans l'étude des systèmes industriels dans la matière MPI pour les secondes du lycée. Un travail de réflexion est engagé avec les professeurs de terminale STI Electrotechnique pour intégrer dans leurs séances une approche sur ces technologies.

- Phase 2006: Construction d'une microcentrale autonome 800w

Nom:	Microcentrale solaire autonome (①) 800w.
Responsable projet:	Vibert Johan (Electrotechnique)
Date de livraison:	Juin 2006.
Planification:	1 janvier 2005 à mi-juin 2006.
Matières concernées:	Physique appliquée - Electrotechnique - Mécanique
Budget engagé:	12 000 €

Cette microcentrale est la soeur jumelle de la première.

- Phase 2007: Construction d'une centrale solaire de production connectée au réseau EDF.

Nom:	Centrale solaire Callo (③) 10KWc = 80 m ² de panneaux.
Responsable projet:	Vibert Johan (Electrotechnique)
Date de livraison:	Juin 2007.
Planification:	1 janvier 2007 à mi-juin 2007.
Matières concernées:	Physique appliquée - Electrotechnique - Mécanique - Productique - Maintenance - Economie Gestion
Budget engagé:	59 700 €
Partenaire:	Conseil Régional de Bretagne. QUENEA (fournisseur de panneaux). EDF-AOA (Raccordement réseau et rachat). ADEME (Agence gouvernementale De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). DIDEME (Ministère de L'industrie). DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement).

Association du projet pour les lycéens:

Ce projet est tout d'abord un projet industriel. Il sera mené et réalisé par un groupe d'étudiants de BTS 2ème année d'électrotechnique dans le cadre de leur projet de fin d'année.. Il sera également étroitement associé avec le secteur maintenance et notamment les BEP qui fabriqueront une série de supports pour les capteurs solaires en assemblage mécano soudé. Le projet prendra en compte l'aspect législatif puisque la production d'électricité s'inscrit dans des démarches administratives complexes en collaboration avec plus de 6 entités (voir tableau partenaires).

Plus tard, cette centrale permettra l'étude de la production d'énergie photovoltaïque et servira de support aux secondes, premières, terminales et sections BTS.

- Phase 2006: Accès au site internet de la production d'une éolienne.

Nom:	Eolienne Lecoq (④) 2MW.
Responsable projet:	Vibert Johan (Electrotechnique)
Date d'ouverture:	Septembre/Décembre 2006.
Matières concernées:	Physique appliquée - Electrotechnique - Mécanique -Economie Gestion
Budget engagé:	0 €
Partenaire:	Entreprise Lecoq, 35600 Sainte Marie de Redon.

Association du projet pour les lycéens:

L'entreprise Lecoq, forte de son dynamisme, à inaugurer une éolienne de 2MW en 2004. Le Lycée a pris contact avec le chef d'entreprise et ce dernier n'est pas fermé en ce qui concerne la consultation des données télémétriques de l'éolienne. Un tel évènement serait une collaboration remarquable et pourrait venir en complément pour l'étude de la production des énergies durables pour l'ensemble du lycée.

- Phase 2008: Construction d'une centrale géothermique.

Nom:	Centrale Géothermique (⑤) .
Responsable projet:	Vibert Johan (Electrotechnique)
Date de livraison:	Juin 2008.
Planification:	1 janvier 2008 à mi-juin 2008.
Matières concernées:	Physique appliquée - Electrotechnique - Mécanique
Budget engagé:	14 000 €
Partenaire:	Sofath (Entreprise spécialisé)

Association du projet pour les lycéens:

Ce projet sera mené et réalisé par un groupe d'étudiants de BTS 2ème année d'électrotechnique dans le cadre de leur projet de fin d'année en collaboration avec la société Sofath. Il sera intégré dans un atelier en cours de rénovation. Le développement de cette centrale à l'échelle 1 permettra de connaître parfaitement les phénomènes d'échanges thermiques grâce à de la télémétrie. Un outil que toutes les sections à dominante électrique comme les BEP, BAC PRO et STI pourront utiliser pour étudier la production de chauffage.

- Phase 2008: Construction d'un chauffe-eau solaire.

Nom:	Chauffe-eau solaire (6) .
Responsable projet:	Vibert Johan (Electrotechnique)
Date de livraison:	Juin 2008.
Planification:	1 janvier 2008 à mi-juin 2008.
Matières concernées:	Physique appliquée - Electrotechnique - Mécanique
Budget engagé:	6 000 €
Partenaire:	(Entreprise spécialisée)

Association du projet pour les lycéens:

Pour compléter enfin le pôle des énergies durables, le chauffe-eau solaire contribuera à montrer l'intérêt de cette technologie en parfaite adéquation avec les autres types de production. L'ensemble des filières qui profiteront de cette plateforme seront les secondes, premières et terminales. Ils pourront élaborer des bilans énergétiques ainsi qu'étudier la technologie des échangeurs thermiques. Ce projet sera réalisé par les BTS 2ème année dans le cadre de leur examen de fin d'étude.

L'association au projet des BEP maintenance sera souhaitée pour la construction du châssis du chauffe-eau.

2.4. Résultats attendus

Meilleure formation aux techniques de production d'énergie durables

Développement de nouvelles applications industrielles

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'étudiants formés
- Nombre de nouvelles applications industrielles
- Nombre de partenariat lycée/entreprises

3. Échéancier de la réalisation du projet

Travaux 2005 - 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement des lycées privés étant encadré par une réglementation particulière, le financement régional sollicité dans le cadre du contrat de pays ne pourra être accordé que sous réserve d'un changement de maîtrise d'ouvrage et en lien avec la MEDEFI.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux centrales	109.000
TOTAL	109.000

6. Intervention de la Région : 32 700 €

TRANSPORTS ALTERNATIFS

CC PAYS DE GRAND-FOUGERAY

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Grand-Fougeray

Place de l'Eglise

35480 LE GRAND-FOUGERAY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre consacré à la qualité environnementale et plus particulièrement sur la promotion des formes de transports alternatifs.

Chantier fédérateur régional : "Pour une exemplarité des démarches environnementales."

2.2. Objectifs du projet

- Développer le co-voiturage
- Limiter le déplacement en véhicule à moteur en centres bourgs

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Création d'une plate forme de covoiturage à proximité du centre. Création d'un parking d'une capacité d'une vingtaine de voitures, placé à proximité des commerces et du centre ville.

Sécurité routière pour les écoliers sur le trajet vers l'école création d'un dispositif type « pédibus »

C'est un groupe d'écoliers conduits par des adultes (souvent des parents) bénévoles qui suit un itinéraire précis pour conduire les enfants en toute sécurité et à l'heure à l'école. Comme le bus, le groupe s'arrête à des points d'arrêts déterminés et accueille les enfants (passagers) au plus près de son domicile. Faciliter l'accès par d'autres moyens que les véhicules à moteur pour se rendre dans les écoles.

Création d'une signalétique dans les centres bourg et organisation des tournées.

Communes concernées : toutes les communes de l'intercommunalité.

2.4. Résultats attendus

Amélioration de la qualité de vie en centres-bourgs

Protection de l'environnement, diminuer les risques d'accidents

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation des dispositifs
- Suppression des encombrements de voitures à proximité des écoles aux heures d'entrée et sorties

3. Échéancier de la réalisation du projet

L'Action pédibus sera testée pendant la semaine du développement durable du 29 mai au 4 juin 2006 pour l'école publique de la Dominelais

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	90.000
TOTAL	90.000

6. Intervention de la Région : 27 000 €

Pour une Bretagne équitable et solidaire

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF - ADMR MAURE DE BRETAGNE

1. Maître d'ouvrage

ADMR Maure de Bretagne

18, rue de Rotz

35330 MAURE DE BRETAGNE

Tél : 02 99 34 87 76

Président : Robert MALEUVRE

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la politique de dynamisation de l'offre de services aux personnes en s'attachant plus particulièrement à garantir le droit à la mobilité sur l'ensemble du territoire. Elle contribue notamment au maintien à domicile dans un contexte de vieillissement de la population.

Chantier fédérateur régional : "Pour une Bretagne équitable et solidaire"

2.2. Objectifs du projet

Maintien de l'autonomie des personnes âgées.

Elargissement du service aux publics fragilisés.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Mise en place d'un service de transport bihebdomadaire sous-traité à un voyageur local pour faciliter le déplacement des personnes âgées en direction des services et commerces. Le projet a été aidé à titre expérimental par le conseil général d'Ille-et-Vilaine depuis 2005.

Une participation forfaitaire de 3 € est demandée aux usagers du service.

Une recherche d'inter modalité sera faite avec le train et autres moyens de transport.

2.4. Résultats attendus

Pérennisation du service.

Elargissement aux demandeurs d'emplois.

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution du nombre d'utilisateurs du service
- Evolution des types de public
- Fidélisation des utilisateurs

3. Echancier de la réalisation du projet

Réalisation : octobre 2006 à octobre 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que pour les deux premières années de l'opération.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Prestataire de transport	20.000
TOTAL	20.000

6. Intervention de la Région : 6 000 €

TRANSPORTS ALTERNATIFS

CC PAYS DE GRAND-FOUGERAY

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Grand-Fougeray

Place de l'Eglise

35480 LE GRAND-FOUGERAY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre consacré à la dynamisation de l'offre de services aux personnes, et plus particulièrement en garantissant le droit à la mobilité.

Chantier fédérateur régional : "Pour une Bretagne équitable et solidaire."

2.2. Objectifs du projet

- Développer des formes de transports collectifs
- Garantir le droit à la mobilité

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Maintien de l'autonomie des personnes âgées. Accessibilité aux soins : proposer un transport pour les consultations chez les spécialistes (un jour défini dans la semaine).

Développement économique : proposer un transport hebdomadaire à destination de Redon par exemple le lundi pour les achats au marché, ainsi que pour les services administratifs. Développement d'activités sportives : proposer un dispositif de ramassage aux personnes qui participent aux activités sportives de la Communauté de Communes du Pays de Grand-Fougeray. Chaque commune aura un pôle sportif identifié, afin de mutualiser les équipements sportifs. Les sportifs seront invités à pratiquer les sports dans les communes référentes.

Proposer l'accès aux équipements sportifs hors de la Communauté de Communes (piscine, patinoire, karting, escalade...).

Faciliter l'accès à tout le territoire aux résidents, proposer des tarifs préférentiels pour les différents transports pour les activités sportives, culturelles. Accès aux soins, accès aux agglomérations voisines. Achat d'un véhicule de transport, poste de chauffeur, et entretien courant.

2.4. Résultats attendus

Amélioration de la qualité de vie en zone rurale

Garantir le droit à la mobilité

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation du dispositif

3. Echancier de la réalisation du projet

Début action prévue 2010

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve des conclusions d'une étude préalable qui examinera les avantages comparatifs entre différentes solutions techniques.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Achat véhicule	100.000
Action sur 3 ans	
Création d'un poste	75.000
Frais de fonctionnement	18.000
TOTAL	193.000

Nota : études non-réalisées et plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 15 000 €

MAISON COMMUNAUTAIRE (ESPACE DE SERVICE) - CC PIPRIAC

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du canton de Pipriac

Mairie de Guipry

35480 GUIPRY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "dynamiser l'offre de services aux personnes", notamment en permettant leur accès à l'ensemble de la population. Cette action s'inscrit aussi sur la partie relative à la coordination des services au public.

Chantier fédérateur régional : "Pour une Bretagne équitable et solidaire."

2.2. Objectifs du projet

Faciliter et coordonner l'accès aux services emploi.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Regroupement au sein d'un même bâtiment des services de la communauté de communes, du point accueil emploi et des permanences assurées par les structures compétentes en matière d'emploi (mission locale, ANPE, ...).

Cet espace sera un des éléments de services déconcentrés qui ont été souhaités dans le cadre de la MEDEFI et pour lesquels les différents promoteurs de l'opération se sont engagés. Il constituera un élément relais de la MEDEFI sur le territoire.

2.4. Résultats attendus

Rendre plus lisible la politique locale de l'emploi.

Indicateurs d'évaluation :

- Surfaces aménagées
- Qualité des équipements
- Fréquentation des équipements

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

Les surfaces dédiées aux services techniques et administratifs de la Communauté de communes ne sont pas éligibles.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	1.000.000
TOTAL	1.000.000

Nota : études non-finalisées – plan de financement non-finalisé
base de calcul de 300.000 € (services emploi uniquement)

6. Intervention de la Région : 90 000€

CONSTRUCTION DE LOCAUX - ASSAD

1. Maître d'ouvrage

ASSAD du Pays de Redon

36, rue Thiers

35600 REDON

Tél : 02 99 71 21 21

Directeur : Christian ROUX

direction-assadredon@wanadoo.fr

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de l'offre de services de qualité, chapitre renforcement de l'offre de santé. Elle contribue notamment à une politique dynamique de maintien à domicile dans un contexte de vieillissement de la population.

Chantier fédérateur régional : "Pour une Bretagne équitable et solidaire"

2.2. Objectifs du projet

Accueil et suivi des populations fragilisées prises en charge.

Le résultat escompté est de mieux répondre aux besoins de ces populations sur le territoire. Dans ce but, 11 bureaux ainsi qu'une salle de réunion et d'animation destinée à accompagner notre service d'accueil pour personnes âgées dépendantes vont être créés. L'association a d'ores et déjà prévu l'embauche de 5 salariés supplémentaires (1 infirmière coordinatrice, 1 aide soignante, 1 coordinatrice du service de soutien aux aidants, 1 assistante technique, 1 responsable de secteur).

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Construction de nouveaux locaux comprenant 11 bureaux et 1 salle de réunion.

Surface bureaux : 153 m²

Salle d'animation : 46 m²

Mise en conformité pour permettre l'accessibilité personnes handicapées.

2.4. Résultats attendus

Permettre un meilleur suivi des populations fragilisées prises en charge ainsi qu'une offre de santé renforcée sur le Pays de Redon et Vilaine largement déficitaire dans ce domaine.

Répondre à l'évolution démographique du Pays.

Création d'emplois.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'emplois créés
- Nombre de prises en charge
- Nombre d'heures d'intervention

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : février à mai 2006

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Bâtiment	242.000
Aménagements int.	61.477
Acquisition de matériel	9.904
TOTAL	313.381

6. Intervention de la Région : 35 000 €

CRECHE - CC GRAND GRAND-FOUGERAY

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Grand-Fougeray

Place de l'Eglise

35390 LE GRAND-FOUGERAY

Tél : 02 99 08 44 80

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse à l'accueil de nouveaux habitants et aux évolutions sociologiques en matière de bi-activité dans les ménages.

Chantier fédérateur régional : "Pour une Bretagne équitable et solidaire".

2.2. Objectifs du projet

Répondre à un besoin de la population en matière de garde d'enfants, notamment en horaires atypiques (3x8)

Diversifier les modes de garde.

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance.

Il sera demandé à l'architecte d'intégrer la démarche HQE dans son projet.

2.4. Résultats attendus

Meilleure réponse aux besoins de la population en matière de structures petite enfance.

Indicateurs d'évaluation :

- Taux de remplissage de l'équipement
- Indice de satisfaction des usagers

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes : 2007

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Etude	30.000
Bâtiment	850.000
Matériel	50.000
TOTAL	930.000

Nota : études non-finalisées – plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 150 000 €

CENTRE SOCIAL DE REDON

CAF D'ILLE D'ILLE-ET-ET-VILAINE

1. Maître d'ouvrage

Caisse d'Allocations Familiales

Cours des alliés

35028 RENNES cedex 9

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse à l'accueil de nouveaux habitants et aux évolutions sociologiques en matière de bi-activité dans les ménages.

Chantier fédérateur régional : "Pour une Bretagne équitable et solidaire".

2.2. Objectifs du projet

Amélioration de la qualité d'accueil offerte par la halte-garderie gérée par l'association

Confluence au sein du centre social de Redon.

Développement des projets liés à la parentalité.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Réorganisation du centre social autour de plusieurs espaces :

- Repas
- Sommeil
- Activités ludiques et pédagogiques

L'association Confluence gère le centre social de Redon depuis sa sortie de gestion directe par la caisse d'Allocations familiales d'Ille et Vilaine au 1er janvier 2003.

Le centre social s'inscrit dans le développement social et le partenariat local. Le projet de l'équipement cherche à promouvoir la vie familiale, la fonction parentale, à favoriser l'autonomie des familles.

L'implication des usagers, les initiatives des habitants sont fortement encouragés.

Les activités sont organisées autour de 4 axes :

- accueil et information sociale
- enfance et fonction parentale
- aide à la vie quotidienne
- animation sociale du quartier

Participants adhérents	Familles adhérentes	Associations adhérentes
135	327	18

L'ensemble des activités touche des familles des trois départements (35 – 44 – 56). Si, majoritairement les familles viennent d'Ille et Vilaine (Redon, Bains sur Oust, Ste Marie, Renac, Pipriac, Langon), les autres départements sont aussi représentés. La fréquentation de la halte garderie illustre d'ailleurs cette répartition.

- La Halte Garderie :

Le projet relatif à la halte garderie répond à une nécessaire amélioration de l'accueil des familles et des enfants, compte tenu d'une fréquentation importante.

- Origine des familles selon le département :

Majoritairement, les familles sont originaires d'Ille et Vilaine (144), (principalement de Redon, Bains sur Oust, Sainte Marie, Renac...) mais aussi du Morbihan (51), (St Jean La Poterie, La Gacilly, St Perreux, St Vincent, Fougerets...) et de Loire Atlantique (9) (St Nicolas, Plessé, Fégréac...).

Nombre d'enfants accueillis en 2005 : 218

- Fonctionnement :

La halte garderie du centre social accueille pour quelques heures les enfants de 3 mois à 3 ans, permettant aux parents de se libérer le temps d'une course, d'un rendez-vous ou d'une activité.

Elle propose également différents ateliers et temps forts tout au long de l'année, avec comme objectif de faire participer les familles (musique, éveil corporel, ludothèques, sorties, spectacles).

Les locaux de la halte garderie accueillent également des séances enfants, parents, professionnels, « le Poisson Rouge », mis en place par le CMPP et le centre hospitalier de Redon, 2 matinées par semaine (environ 1 000 enfants accueillis en 2004). Depuis 2004, une perspective de labellisation lieu d'accueil enfants parents (L.A.E.P.) est en cours de négociation, entre le CMPP, le centre social et la CAF. Cette reconnaissance de lieu d'accueil enfants, parents dépendra de la décision du CMPP. Cette démarche correspondrait à la logique développée par le centre social au cours de ces dernières années dans le cadre du soutien à la parentalité.

- Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h – 17 h 30 Mardi : 13 h 30 – 17 h 30

Jeudi : 9 h – 12 h/13 h 30 – 17 h 30 Vendredi : 13 h 30 – 17 h 30

- Financement du projet halte garderie du centre social :

La Ville de Redon et la CAF interviennent à part égale dans le fonctionnement du centre social. Concernant l'investissement, la CAF est propriétaire des locaux. La Ville de Redon a été sollicitée pour les travaux d'amélioration de la halte mais n'envisage pas de financer ce projet, compte tenu du projet de multi accueil prévu sur la communauté de communes.

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations d'accueil jeunes enfants.

Développement de la fréquentation du centre social.

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution de la fréquentation de l'équipement

- Indice de satisfaction des usagers

3. Echancier de la réalisation du projet

Etude : septembre 2006

Travaux : janvier 2007

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	175.000
TOTAL	175.000

Nota : le plan de financement est en cours d'élaboration au regard des études architecturales.

6. Intervention de la Région : 52 500 €

MAISON DE L'ENFANCE SIVOM LA GACILLY

1. Maître d'ouvrage

SIVOM du canton de La Gacilly

La Ville aux Aïnés

56200 LA GACILLY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse à l'accueil de nouveaux habitants et aux évolutions sociologiques en matière de bi-activité dans les ménages.

Chantier fédérateur régional : "Pour une Bretagne équitable et solidaire"

2.2. Objectifs du projet

Répondre à un besoin de la population en matière de garde d'enfants.

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Réalisation d'une structure permettant d'accueillir tous les services liés à la petite enfance : Relais assistantes Maternelles, Espace jeux, Multi Accueil, etc. La commune de La Gacilly mène actuellement un diagnostic enfance (0- 6 ans) en partenariat avec La Fédé, qui sera terminé en octobre 2006. Plusieurs communes du canton ont déjà fait connaître leur intérêt pour ce type de projet.

2.4. Résultats attendus

Meilleure réponse aux besoins de la population en matière de structures petite enfance.

Indicateurs d'évaluation :

- Taux de remplissage de l'équipement
- Indice de satisfaction des usagers

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes : 2006

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Foncier	25.000
VRD	25.000
Bâtiments	420.000
Aménagements ext.	30.000
TOTAL	500.000

Nota : études non-réalisées et plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 150 000€

MAISON DE L'ENFANCE CC MAURE DE BRETAGNE

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Maure de Bretagne

Rue du Frère Cyprien

35330 MAURE DE BRETAGNE

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse à l'accueil de nouveaux habitants et aux évolutions sociologiques en matière de bi-activité dans les ménages.

Chantier fédérateur régional : "Pour une Bretagne équitable et solidaire"

2.2. Objectifs du projet

Face à l'accroissement et au rajeunissement de la population du territoire intercommunal, notamment lié à un impact croissant de l'agglomération rennaise, de plus en plus de familles se trouvent à la recherche de modes de garde qui soient adaptés à leurs rythmes de vie, beaucoup plus urbains que ruraux. Or, à l'heure actuelle, aucun système n'existe sur le territoire qui soit en mesure de répondre à cette forte demande. En effet, la seule offre existante repose sur les assistantes maternelles (qui ont un taux de garde quasiment maximal) et sur une structure associative fonctionnant deux demi-journées par semaine. Or, l'absence de prise en compte et de prise en charge des besoins exprimés en matière de services à la petite enfance et à l'enfance pourrait très vite être un frein fort au développement du territoire.

La construction d'une structure destinée à accueillir, en les regroupant, l'ensemble des services à destination de l'enfance poursuit comme objectif principal de diversifier et d'accroître une offre notablement insuffisante sur le canton de Maure de Bretagne dans le domaine de l'enfance, tant en ce qui concerne les modes de garde qu'en ce qui concerne les activités dédiées aux enfants. Les résultats attendus sont de deux ordres : directement, mieux répondre à la demande des familles vivant sur le territoire, indirectement, permettre l'implantation de nouvelles familles et une plus grande disponibilité à l'emploi.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Il s'agira pour la Communauté de Communes de construire en un lieu central une structure qui hébergera une crèche, une halte-garderie, un service destiné à aider les assistantes maternelles et à faciliter leurs relations avec les familles demandeuses, un espace jeux, des bureaux mis à disposition des assistantes sociales, du médecin PMI, de la CAF et de tout autre organisme susceptible d'intervenir auprès des enfants et/ou de leurs parents, des salles destinées à accueillir du soutien scolaire et des activités socio-éducatives, etc.

2.4. Résultats attendus

Meilleure réponse aux besoins de la population en matière de structures petite enfance.

Indicateurs d'évaluation :

- Taux de remplissage de l'équipement
- Indice de satisfaction des usagers

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes : 2006

Travaux : 2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Foncier	150.000
Aménagements int.	300.000
Bâtiments	850.000
Aménagements ext.	200.000
TOTAL	1.500.000

Nota : études non-réalisées et plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 150 000€

MULTI-ACCUEIL REDON CC PAYS DE REDON

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Redon

66, rue des douves

BP 70 519

35605 REDON cedex

Tél : 02 99 72 13 84

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse à l'accueil de nouveaux habitants et aux évolutions sociologiques en matière de bi activité dans les ménages.

Chantier fédérateur régional : "Pour une Bretagne équitable et solidaire".

2.2. Objectifs du projet

Répondre à un besoin de la population en matière de garde d'enfants.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Création d'un multi-accueil de 40 places à Redon. Des contacts ont été établis avec la communauté de communes du Pays de Redon (CCPR) dans le cadre d'un contrat enfance intercommunal – interdépartemental, les CAF d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire Atlantique.

La prise de compétences petite enfance par la CCPR ne retient pas les haltes garderies. Création d'un multi-accueil de 40 places à Redon

Des contacts ont été établis avec la communauté de communes du Pays de Redon (CCPR) dans le cadre d'un contrat enfance intercommunal – interdépartemental, les CAF d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire Atlantique.

La prise de compétences petite enfance par la CCPR ne retient pas les haltes garderies. Il apparaît néanmoins que le projet de multi accueil de la CCPR et le fonctionnement de la halte garderie du centre social fortement orienté vers le soutien à la fonction parentale, s'inscrivent dans une complémentarité dans le champ de la petite enfance sur le territoire.

2.4. Résultats attendus

Meilleure réponse aux besoins de la population en matière de structures petite enfance.

Indicateurs d'évaluation :

- Taux de remplissage de l'équipement
- Indice de satisfaction des usagers

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes : 2007

Travaux : 2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	1.100.000
TOTAL	1.100.000

Nota : études non-finalisées – plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 150 000€

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT REDON

1. Maître d'ouvrage

Commune de Redon

Hôtel de Ville

35600 REDON

Tél : 02 99 71 05 27

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse à l'accueil de nouveaux habitants et aux évolutions sociologiques en matière de bi-activité dans les ménages.

Chantier fédérateur régional : "Pour une Bretagne équitable et solidaire".

2.2. Objectifs du projet

Répondre à un besoin de la population en matière de loisirs enfants dans un contexte d'activité des ménages.

Améliorer la qualité des prestations.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Restructuration d'un centre de loisirs sans hébergement :

Salle pour les 2/4 ans.

Salle pour les 5/7 ans avec une salle d'activités.

Salle pour 8/12 ans avec une salle d'activités.

Hall d'accueil.

Salle de restaurant.

Salle de réunion pour le personnel.

Local plonge.

Local lingerie.

Bureau.

Salle pour les animateurs.

Local infirmerie

Atelier cuisine.

Bloc sanitaires (enfants et adultes)

Local réserve pour le matériel.

Préau.

Local vélos

La restructuration du bâtiment vise à accroître les capacités d'accueil du bâtiment afin de le rendre plus utilisable pour les animations et en faciliter l'usage par le personnel. L'objectif est de permettre par la restructuration d'offrir plus de possibilités d'animations, tout en visant une augmentation de la fréquentation. L'étude d'avant-projet permettra de définir avec précision l'organisation du bâtiment.

La fréquentation pour l'année scolaire 2004/2005 a été la suivante (enfants différents sans comptabilisation de la fréquence de présence) :

1-Les mercredis avec 119 enfants, dont 85 redonnais et 34 non redonnais 2-Les petites vacances avec 210 enfants, dont 154 redonnais et 56 non redonnais 3-Les grandes vacances avec 188 enfants, dont 148 redonnais et 40 non redonnais L'origine géographique des enfants non redonnais : Allaire, Avessac, Bains, Béganne, La Chapelle de Brain, Courbevoie, Fégréac, La Gacilly, Les Fougerêts, Péaule, Plesder, Plessé, Renac, Rieux, Sixt-sur-Aff, Saint-Gorgon, Saint-Jacut, Saint-Jean-La-Poterie, Saint-Martin, Saint-Nicolas-de-Redon, Saint- Perreux, et Sainte-Marie.

La création d'un multi-accueil par la Communauté de Communes du Pays de Redon à l'horizon 2007 est de nature à renforcer le pôle enfance sur l'ensemble du territoire intercommunal.

2.4. Résultats attendus

Meilleure réponse aux besoins de la population en matière de structures petite enfance.

Indicateurs d'évaluation :

- Taux de remplissage de l'équipement
- Indice de satisfaction des usagers

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes : 2008

Travaux : 2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que l'envergure intercommunale du projet est attestée.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Etude	300.000
Travaux	1.700.000
TOTAL	2.000.000

Nota : études non-finalisées – plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 150 000 €

POINT INFORMATION JEUNESSE - MAPAR

1. Maître d'ouvrage

MAPAR
Rue Chantebel
35600 REDON

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre de la dynamisation de l'offre de service aux personnes en permettant notamment d'apporter une réponse aux problématiques jeunesse du Pays.

Chantier fédérateur régional : "Pour une Bretagne équitable et solidaire".

2.2. Objectifs du projet

Expérimenter la mise en place d'un PIJ sur la ville de REDON pendant 2 ans, cela permettrait l'élaboration d'une démarche concertée de l'animation de l'information Jeunesse sur le Pays de Redon. Cette expérimentation se déclinerait par deux vecteurs essentiels :

Créer un lieu d'information jeunesse sur la ville de Redon (documentation écrite et Internet)

Favoriser la concertation des acteurs de la jeunesse pour la création et la diffusion des informations en direction des jeunes du Pays.

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Dans un local au centre ville ou dans le quartier du port (local MAPAR), une information écrite et des outils de communication Internet sont mis à la disposition des jeunes de 16 à 30 ans. Ce lieu est ouvert et animé par une personne à mi-temps. Autour de ce lieu, un travail avec les partenaires est effectué pour permettre la réalisation d'animations thématiques sur Redon et sur d'autres lieux du pays. La méthodologie consiste à associer les jeunes à la création et la diffusion de l'information auprès des autres jeunes.

Exemple d'information spécifique : point information logement, point information Europe. Exemple d'atelier d'animation : atelier BAFA, animation prévention santé, atelier JOB d'été. Il s'agit d'une aide au démarrage, liée essentiellement au co-financement du poste d'animateur(trice).

- Le financement est sollicité de juillet 2006 (date d'embauche prévue) à juin 2008 (date de fin d'expérimentation du projet);

- les autres demandes financières seront effectuées, pour ces mêmes périodes, auprès de l'état dans le cadre de contrats aidés de type CAE ou CIE (40 à 60% d'aide) et auprès de Jeunesse et Sport Bretagne dans le cadre de FONJEP (7261 F/an).

2.4. Résultats attendus

Vérifier la pertinence du lieu d'information pour les jeunes.

Réaliser des animations et créer des outils spécifiques d'information pour le pays.

Favoriser la mise en oeuvre d'activités d'information par les autres acteurs de la jeunesse.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de jeunes utilisateurs du point information et créateurs d'actions d'information
- Type d'information utilisée et service d'information utilisé
- Nombre d'animation réalisée et partenaires mobilisés pour les réaliser

3. Echancier de la réalisation du projet

Réalisation : 2006

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que le projet bénéficie du soutien concret des collectivités locales concernées.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Personnel	26.000
Charges locatives	14.650
Mobilier / informatique	6.500
Charges administratives	12.850
TOTAL	60.000

6. Intervention de la Région : 18 000 €

**Pour la mise en place concertée d'un
véritable service public de la culture lisible**

SCHEMA DE LECTURE PUBLIQUE (EXTRAIT)

LE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS

Période de mise en œuvre : 2003 - 2010

Objectif : S'appuyer sur les bibliothèques/médiathèques comme vecteur de développement culturel (lecture, expositions, conférences)

ETAPE 1 : Les têtes de réseau

PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE : 2003 - 2010

Soutien au développement des principales bibliothèques médiathèques

ETAPE 2 : Le tissu secondaire

PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE : 2006 – 2010

Développement du tissu secondaire de bibliothèques et médiathèques

Projets retenus au titre de la programmation 2006-2009 du contrat de pays Bretagne et du Contrat Territorial Unique Pays de la Loire :

- · Médiathèque communautaire de Redon
- · Médiathèque de Rieux
- · Bibliothèque de La Chapelle de Brain
- · Médiathèque de Bovel
- · Médiathèque de La Chapelle Gaceline

BIBLIOTHEQUE - LA CHAPELLE DE BRAIN

1. Maître d'ouvrage

Commune de La Chapelle de Brain

Mairie

35660 LA CHAPELLE DE BRAIN

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "soutenir la diversité culturelle" notamment par le développement et la mise en réseau de bibliothèques/médiathèques sur le Pays ; ces équipements devant jouer le rôle de centre culturel (expositions, conférences, ...) outre leur fonction en matière de lecture publique.

Chantier fédérateur régional : "Pour la mise en place concertée d'un vrai service public de la culture lisible."

2.2. Objectifs du projet

Offrir un nouveau service culturel aux habitants. Intégrer une logique de réseau à l'échelle du Pays et contribuer à l'animation culturelle du territoire (formations, conférences, expositions, ...).

Participation au réseau des bibliothèques de Pays.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Réalisation d'une bibliothèque/médiathèque d'environ 150 m² intégrant la démarche HQE dans sa conception architecturale.

2.4. Résultats attendus

Développement de la lecture publique

Meilleure diffusion et gestion de l'information

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation de l'équipement
- Nombre d'animations réalisées.

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux et études	150.000
TOTAL	150.000

Nota : études APS et APD non-réalisées – plan de financement non finalisé

6. Intervention de la Région : 30 000 €

MEDIATHEQUE - BOVEL

1. Maître d'ouvrage

Commune de Bovel

Mairie

35330 BOVEL

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "soutenir la diversité culturelle" notamment par le développement et la mise en réseau de bibliothèques/médiathèques sur le Pays ; ces équipements devant jouer le rôle de centre culturel (expositions, conférences, ...) outre leur fonction en matière de lecture publique.

Chantier fédérateur régional : "Pour la mise en place concertée d'un vrai service public de la culture lisible.

2.2. Objectifs du projet

Offrir un nouveau service culturel aux habitants.

Intégrer une logique de réseau à l'échelle du Pays et contribuer à l'animation culturelle du territoire (formations, conférences, expositions, ...).

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Réalisation d'une bibliothèque/médiathèque d'environ 100 m² intégrant la démarche HQE.

2.4. Résultats attendus

Développement de la lecture publique

Meilleure diffusion et gestion de l'information

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation de l'équipement
- Nombre d'animations réalisées.

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux et études	84.866
TOTAL	84.866

6. Intervention de la Région : 16 973 €

MEDIATHEQUE - LA CHAPELLE GACELINE

1. Maître d'ouvrage

Commune de La Chapelle-Gaceline

Mairie

56200 LA CHAPELLE GACELINE

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "soutenir la diversité culturelle" notamment par le développement et la mise en réseau de bibliothèques/médiathèques sur le Pays ; ces équipements devant jouer le rôle de centre culturel (expositions, conférences, ...) outre leur fonction en matière de lecture publique.

Chantier fédérateur régional : "Pour la mise en place concertée d'un vrai service public de la culture lisible."

2.2. Objectifs du projet

Offrir un nouveau service culturel aux habitants.

Intégrer une logique de réseau à l'échelle du Pays et contribuer à l'animation culturelle du territoire (formations, conférences, expositions, ...).

Participation au réseau des bibliothèques de Pays.

2.3. Descriptif du projet

Partenaires :

Public visé :

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Description de l'opération :

Réalisation d'une bibliothèque/médiathèque en intégrant une démarche qualité environnementale.

Création de deux fonds spécifiques :

- Découverte des continents : reportages, voyages, ...
- Fonds anglophone enfants et adultes

2.4. Résultats attendus

Développement de la lecture publique

Meilleure diffusion et gestion de l'information

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation de l'équipement
- Nombre d'animations réalisées.

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux et études	100.000
TOTAL	100.000

Nota : études APS et APD non-réalisées – plan de financement non finalisé

6. Intervention de la Région : 20 000 €

MEDIATHEQUE - RIEUX

1. Maître d'ouvrage

Commune de Rieux

Mairie

56350 RIEUX

Tél : 02 99 91 90 69

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "soutenir la diversité culturelle" notamment par le développement et la mise en réseau de bibliothèques/médiathèques sur le Pays ; ces équipements devant jouer le rôle de centre culturel (expositions, conférences, ...) outre leur fonction en matière de lecture publique.

Chantier fédérateur régional : "Pour la mise en place concertée d'un vrai service public de la culture lisible."

2.2. Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du Pays de Redon et Vilaine auquel la commune de Rieux adhère.

Elle constituera un relais à la médiathèque de Pays porté par la communauté de communes du Pays de Redon.

En outre, il s'agit de renforcer et développer la lecture publique mais aussi d'offrir aux scolaires des ouvrages de qualité, de les accueillir sur site avec les enseignants, d'offrir des locaux adaptés à "l'heure du conte".

Par ailleurs, les technologies de l'information et de la communication ainsi que leurs usages y seront développés dans une salle spécifique.

Ce projet s'inscrit dans une politique d'accueil de nouvelles populations.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Réalisation d'une bibliothèque/médiathèque :

- Espace de consultation des ouvrages, CD, DVD
- Salle de stockage
- Pièce protection et préparation des ouvrages
- Bureau
- Espace conte
- Salle de réunion
- Salle T.I.C.
- Sanitaires

Une demande spécifique a été confiée à l'architecte pour étudier l'intégration d'énergies renouvelables et matériaux sains au bâtiment.

2.4. Résultats attendus

Développement de la lecture publique

Meilleure diffusion et gestion de l'information

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation de l'équipement
- Nombre d'animations réalisées.

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
V.R.D.	100.000
Bâtiment	500.000
Mobilier et matériel	35.000
TOTAL	635.000

6. Intervention de la Région : 125 000 €

CENTRE CULTUREL - PEILLAC

1. Maître d'ouvrage

Commune de PEILLAC

Mairie

56220 PEILLAC

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre soutien à la diversité culturelle et sportive notamment par la création d'équipements culturels adaptés aux besoins du Pays.

Chantier fédérateur régional : "Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture lisible."

2.2. Objectifs du projet

Favoriser le développement d'une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du Pays.

Développer une offre culturelle éclectique.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Remise en état de la chapelle de Congrégations pour en faire :

- Un lieu d'initiation à la lecture des paysages
- Un lieu de découverte et d'initiation aux métiers traditionnels

Ce projet contribuera à l'animation du Grand site naturel de la Basse Vallée de l'Oust.

2.4. Résultats attendus

Meilleure connaissance des métiers anciens

Prise de conscience de la richesse des savoir-faire locaux

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation
- Indice de satisfaction

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes : 2006

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que l'envergure intercommunale du projet soit attestée.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	200.000
TOTAL	200.000

6. Intervention de la Région : 40 000 €

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

PORTS DE REDON - MAIRIE DE REDON

1. Maître d'ouvrage

Mairie de Redon

Hôtel de ville

35600 REDON

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre consacré au développement de prestations touristiques de qualité en recherchant notamment la création d'un pôle touristique majeur autour de l'eau.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité."

2.2. Objectifs du projet

Contribuer au développement économique et touristique du territoire en restaurant l'attractivité des espaces portuaires par l'amélioration de l'existant et l'ajout de nouveaux services et équipements.

Les investissements à réaliser contribueront à la fois à l'attractivité touristique de la ville de Redon, au dynamisme économique du territoire par la création d'une filière nautique et enfin à la préservation de l'environnement par l'installation d'équipements destinés à traiter les rejets.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

- Port de plaisance

Créer 135 mètres de pontons supplémentaires dans le port de plaisance et ainsi offrir environ 70 places supplémentaires :

- -en récupérant 34 places auprès de Cris'Boat et de Bretagne Plaisance par un transfert vers le port de commerce ;
- -en créant 36 places par extension de ponton quai Jean Bart.

Améliorer la rentabilité financière du port de plaisance.

Créer une passerelle piétonne au niveau de l'ancienne écluse maritime pour faciliter la circulation vers le quartier du port.

Améliorer l'image de la ville et dynamiser le quartier du port.

- Port de commerce

Créer un site complémentaire d'accueil et de travail sur le port de commerce permettant de créer une zone technique avec une aire de carénage et de manutention et une zone d'hivernage à terre, libérant ainsi l'espace du port de plaisance aux seules activités qui en relèvent.

- Quai Duguay Trouin

Créer un espace d'accueil pour les plaisanciers de passage

- Avant-port

Y mettre les péniches de la Ville qui occupent le port de plaisance

2.4. Résultats attendus

Capter un marché porteur : nautisme

Répondre aux attentes des plaisanciers et professionnels du nautisme

Développer une filière nautique

Augmenter la fréquentation du port

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution de la fréquentation du site
- Evolution du chiffre d'affaire du port
- Nombre de nouvelles activités nautiques créées.

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve de la clarification de la maîtrise d'ouvrage, de la concession et de l'opérateur et que le plans de financement définitif précise les recettes prévisionnelles, hors autofinancement.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Etudes	272.468
Port plaisance	499.000
Avant-port	52.000
Quai Duguay Trouin	67.510
Port de commerce	2.009.022
TOTAL	2.900.000

Plan de financement non-finalisé.

Etude opérationnelle sur quartier du port-secteur Garnier

- Organisation spatiale et géographique des équipements et infrastructures

TOTAL = 272 468 HT

Le port de plaisance

- Mise en place de pontons = 220 000 HT
- Construction capitainerie = 220 000 HT (bureau accueil, petit bureau pour maître du port, local technique, bloc sanitaires)
- Démontage cuve à gasoil, démontage grues de démâtage et levage du port de plaisance et déplacement vers

port de commerce = 5 000 HT

- Création passerelle piétonne = 54 000 HT (honoraires + travaux)

TOTAL = 499 000 HT

L'avant-port

- Installations avant-port pour accueillir les péniches de la Ville le Pacifique, la Paix et le Condorcet = 52 000 HT (pieux, passerelles, etc.)
- TOTAL = 52 000 HT
- Quai Duguay Trouin
- Ponton démontable pour accueil des plaisanciers de passage = 67 510 HT

TOTAL = 67 510 HT

Port de commerce

- Installations à flot en aval du terre plein = 360 740 HT
- Ponton manutention et loueur en amont du terre plein = 206 120 HT
- Installations à terre (aire de carénage, zone d'avitaillement en carburant, cale de mise à l'eau, réinstallation grue de démâtage, aménagement coin propre pour déchets industriels banals, aire de stockage, aménagement paysager, portail électrique, études techniques, maîtrise d'oeuvre, frais études diverses) = 992 162 HT
- Réfection bâtiments et bureaux des anciens magasins généraux = 450 000 HT (travaux 360 000 HT et honoraires maîtrise d'oeuvre = 90 000 HT)

TOTAL = 2 009 022 HT

TOTAL GENERAL = 2 900 000 HT

6. Intervention de la Région : 500.000 €

POLE TOURISTIQUE SAINT-MARTIN SUR OUST

1. Maître d'ouvrage

Mairie de St-Martin sur Oust

Hôtel de ville

56200 SAINT-MARTIN SUR OUST

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre consacré au développement de prestations touristiques de qualité en recherchant notamment la création d'un pôle touristique majeur autour de l'eau. Elle contribue aussi à élargir l'offre d'hébergement touristique de qualité.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité."

2.2. Objectifs du projet

Renforcer l'attractivité de la basse vallée de l'Oust

Développer une animation saisonnière

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Réhabilitation du camping (amélioration des sanitaires avec une mise aux normes pour le tourisme handicapés et très jeunes enfants ; aménagement de l'accueil et informatisation ; implantation d'une zone mobil-homes, et camping-cars). Un audit qualité réalisé en 2000 avait fait noter l'urgence de réaliser des travaux pour maintenir le camping à son niveau de prestation.

Halte nautique comprenant ponton, électricité et sanitaires

Il s'inscrit dans une démarche globale de valorisation de la basse vallée de l'Oust, site majeur en matière tourisme fluvial.

2.4. Résultats attendus

Capter un marché porteur : nautisme

Répondre aux attentes des plaisanciers et professionnels du nautisme

Augmenter la fréquentation du site

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution de la fréquentation du site

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que l'envergure intercommunale du projet est attestée.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Bâtiments	75.000
VRD	30.000
Aménagements ext.	45.000
TOTAL	150.000

6. Intervention de la Région : 30 000€

SENTIER DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET NATUREL - ALLAIRE

1. Maître d'ouvrage

Commune de Allaire

Mairie

56350 ALLAIRE

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du développement de prestations touristiques de qualité sur l'ensemble du territoire. Elle contribue notamment à la découverte des richesses artistiques et naturelles du Pays et à l'organisation de la filière touristique en tant que vecteur de développement économique.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité"

2.2. Objectifs du projet

- Développement de l'offre touristique
- Identification et notoriété du territoire

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Réalisation de sentiers de randonnée et de circuits d'interprétation et découverte du patrimoine.

Ce projet comporte au départ du Moulin de Quip :

- Un petit circuit de 1,5 km situé au Moulin de Quip intitulé "La Source profonde et les grandes roches du Moulin de Quip"
- Un grand circuit de découverte du patrimoine d'Allaire constitué d'une boucle de 25 km.

Allaire est doté d'un des rares centres d'hébergement du Pays de Redon et Vilaine (250 lits) qu'il convient de valoriser par la création de circuits.

Ce projet s'inscrit dans le schéma global d'interprétation du patrimoine de Pays.

2.4. Résultats attendus

Développement de l'offre touristique

Meilleure sensibilisation de la population à la protection de l'environnement et au patrimoine

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation des sites

3. Echancier de la réalisation du projet

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que l'envergure intercommunale du projet est attestée.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Circuit de randonnée	23.000
Sentier d'interprétation	186.000
TOTAL	209.000

6. Intervention de la Région : 10 000 €

CHEMINS DE RANDONNEE - LA GACILLY

1. Maître d'ouvrage

Commune de La Gacilly

Mairie

56200 LA GACILLY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du développement de prestations touristiques de qualité sur l'ensemble du territoire. Elle contribue notamment à la découverte des richesses artistiques et naturelles du Pays et à l'organisation de la filière touristique en tant que vecteur de développement économique.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité"

2.2. Objectifs du projet

- Développement de l'offre touristique
- Identification et notoriété du territoire

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Réalisation de sentiers de randonnée et de circuits d'interprétation et découverte du patrimoine.

Cette action s'inscrit dans le schéma global d'interprétation du Pays de Redon et Vilaine et est le fruit de la collaboration avec le SIVOM de La Gacilly, les associations de randonnées. Les études de réalisation sont en cours.

Les tracés seront disponibles notamment à l'office de tourisme, sous forme de feuille volante distribuée aux demandeurs. Ces fiches seront complétées par une description détaillée des lieux et ouvrages historiques rencontrés. Les services espace vert de la commune feront la même chose pour la partie végétale lorsque des plantes remarquables seront croisées.

Ces chemins sont destinés à offrir aux touristes et aux habitants de notre pays des lieux de promenades agréables, bien entretenus et « intelligents » (histoire, biodiversité...). Les thèmes abordés seront :

- La nature (découvertes des espèces locales, des milieux originaux type zone humide, tourbière, bois...).
- L'histoire (en association avec l'association des historiens locaux)
- Le patrimoine (en appui de l'inventaire du petit patrimoine qui vient d'être réalisé, cf. ouvrage édité avec le soutien du programme LEADER+ du Pays de Redon et Vilaine et du Groupement Culturel Breton)

Le développement des circuits de randonnée n'est pas dans le champ de compétence du SIVOM. Néanmoins, les circuits déborderont régulièrement sur les communes voisines avec lesquelles un travail collaboratif sera initié.

2.4. Résultats attendus

Développement de l'offre touristique

Meilleure sensibilisation de la population à la protection de l'environnement et au patrimoine

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation des sites

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que l'envergure intercommunale du projet est attestée.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	40.000
TOTAL	40.000

6. Intervention de la Région : 4.000 €

POLE TOURISTIQUE, ARTISANAL ET ARTISTIQUE LA GACILLY

1. Maître d'ouvrage

Commune de La Gacilly

Mairie

56200 LA GACILLY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du développement de prestations touristiques de qualité sur l'ensemble du territoire. Elle contribue notamment à la découverte des richesses artistiques et naturelles du Pays et à l'organisation de la filière touristique en tant que vecteur de développement économique.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité"

2.2. Objectifs du projet

- Développement de l'offre touristique
- Identification et notoriété du territoire

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Création d'un centre des métiers d'art chargé de développer la notoriété de ce secteur qui contribue aujourd'hui largement au développement touristique du Pays. Réalisation d'un cheminement le long de l'Aff qui contribuera par une mise en scène appropriée à découvrir les écosystèmes locaux, en expliquer le fonctionnement et leur nécessaire protection. Ce cheminement fera aussi le lien entre l'urbain et le naturel. L'Association des Artisans d'art a défini elle-même le centre comme un lieu de ressource national et international destiné à promouvoir l'image, plus que les artisans d'art eux même. L'idée est de devenir une banque de donnée et de ressources des « grands » de chaque spécialité, soit par l'organisation de stages, d'animations, d'exposition ou simplement par des livres ou tout autre support de communication. Il s'agit d'obtenir une reconnaissance nationale et internationale comme moteur du développement de l'artisanat d'art.

Le placement est stratégique (le Bout du Pont) et est destiné à ouvrir à la connaissance du plus grand nombre de touriste les métiers d'art.

Le coût estimé vous avait été fourni dans le diagnostic Pro Tourisme. Le mode de gestion n'a pas été encore défini. Mais en tout état de cause c'est la mairie qui prendra en charge l'ensemble des travaux d'aménagement.

Les partenaires intégrés dans la réflexion, sont l'office de tourisme, la mairie et l'association des artisans d'art.

Le SIVOM est partie prenante de la réflexion à travers l'office de Tourisme de La Gacilly. Le partenariat financier direct n'est pas envisagé car les compétences du SIVOM en matière de tourisme ne sont pas celles d'une

communauté de communes. Néanmoins, en terme de fonctionnement l'office de tourisme intercommunal devra fonctionner en lien avec le centre des métiers d'art (promotion, personnel, surveillance des expos, communication...).

2.4. Résultats attendus

Développement de l'offre touristique

Meilleure sensibilisation de la population à la protection de l'environnement

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation du site

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que l'envergure intercommunale du projet est attestée.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Aménagements	715.400
Honoraires	156.870
TOTAL	872.270

Nota : le plan de financement est en cours d'élaboration au regard des études architecturales.

6. Intervention de la Région : 100.000 €

BOUCLES VELO CC GRAND-FOUGERAY

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Grand-Fougeray

Place de l'Eglise

35480 LE GRAND-FOUGERAY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre consacré au développement de prestations touristiques de qualité en recherchant notamment la découverte des spécificités du Pays et la proposition d'une offre originale en matière de tourisme vert.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité."

2.2. Objectifs du projet

- Répondre à la demande de la clientèle touristique et de la population locale à la recherche de déplacements doux et sécurisés
- Constituer un maillage de boucles locales autour des axes structurants d'intérêt régional et départemental
- Offrir une découverte nature, patrimoniale, originale et de qualité du Pays
- Augmenter les retombées économiques sur le Pays

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Les boucles locales vélo sur routes sont destinées à un public familial et non à une clientèle VTT. Pour cela, la boucle fait 27 km et emprunte essentiellement des routes ayant une circulation quotidienne inférieure à 1.000 véhicules.

Pour la conception de ces boucles locales, 3 axes ont été pris en compte :

- Mise en place d'une signalétique (directionnelle, balisage, touristique)
- Aménagements de confort visant à adapter le revêtement à la pratique du vélo
- Aménagements de sécurité, créés pour faciliter la traversée ou l'emprunt des R.D.

La boucle locale vélo sur routes partagées permet de faire le lien entre la Vilaine, Sainte-Anne sur Vilaine et le Grand-Fougeray.

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations touristiques.

Amélioration de l'identification et de l'image du Pays.

Retombées sur le commerce et l'artisanat local.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de boucles réalisées
- Fréquentation des boucles

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2008.

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Signalétique	12.774
Amts confort	9.000
Amts sécurité	320
TOTAL	22.094

6. Intervention de la Région : 4 418 €

BOUCLES VELO - CC PAYS DE REDON

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Redon

66, rue des douves

BP 70 519

35605 REDON cedex

Tél : 02 99 72 13 84

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre consacré au développement de prestations touristiques de qualité en recherchant notamment la découverte des spécificités du Pays et la proposition d'une offre originale en matière de tourisme vert.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité."

2.2. Objectifs du projet

- Répondre à la demande de la clientèle touristique et de la population locale à la recherche de déplacements doux et sécurisés
- Constituer un maillage de boucles locales autour des axes structurants d'intérêt régional et départemental
- Offrir une découverte nature, patrimoniale, originale et de qualité du Pays
- Augmenter les retombées économiques sur le Pays

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Les boucles locales vélo sur routes sont destinées à un public familial et non à une clientèle VTT. Pour cela, les boucles font de 17,5 km à 32 km et empruntent essentiellement des routes ayant une circulation quotidienne inférieure à 1.000 véhicules. Pour la conception de ces boucles locales, 3 axes ont été pris en compte :

- Mise en place d'une signalétique (directionnelle, balisage, touristique)
- Aménagements de confort visant à adapter le revêtement à la pratique du vélo
- Aménagements de sécurité, créés pour faciliter la traversée ou l'emprunt des R.D.

Les boucles locales ont été élaborées de manière à être reliées à un axe structurant (axe Rennes-Redon le long de la Vilaine ou Canal de Nantes à Brest) afin de constituer un réseau d'itinéraires cyclables.

Le projet comprend au total 8 boucles et sera réalisé en 3 phases pour une meilleure répartition des dépenses d'investissement.

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations touristiques.

Amélioration de l'identification et de l'image du Pays.

Retombées sur le commerce et l'artisanat local.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de boucles réalisées
- Fréquentation des boucles

3. Echancier de la réalisation du projet

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Signalétique	108.396
Amts confort	258.300
Amts sécurité	184.870
Promotion	6.500
TOTAL	558.066

6. Intervention de la Région : 100 000 €

VILLAGE ETAPE

CC PAYS DE GRAND-FOUGERAY

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Grand-Fougeray

Place de l'Eglise

35480 LE GRAND-FOUGERAY

Tél : 02 99 08 44 80

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre consacré au développement de prestations touristiques de qualité en recherchant notamment la découverte des spécificités du Pays et la proposition d'une offre originale en matière de tourisme vert.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité".

2.2. Objectifs du projet

Adhérer à la charte « Village Etape » permettra de valoriser le Pays de Grand-Fougeray et par extension le Pays de Redon et Vilaine, ceci en positionnant sur le sud du département une halte de qualité pour les voyageurs de l'autoroute des estuaires. Les visiteurs y trouvent actuellement un cadre fleuri, et ainsi qu'une ambiance villageoise. Des structures de restauration et d'hébergement font l'objet actuellement d'un fort investissement. Il reste à élargir l'offre : réhabiliter le camping, créer des aires de pique-nique ombragées, des aires de jeux.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Recensement et réhabilitation des structures d'accueil (hôtel, camping, structures en plein air, aires de pique-nique, aires de jeux).

Création d'un office touristique (poste, structure).

Dynamisation du tissu commercial.

Réhabilitation et labellisation du camping.

Communication et support.

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations touristiques.

Amélioration de l'identification et de l'image du Pays.

Retombées sur le commerce et l'artisanat local.

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation des sites
- Développement commercial

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2008

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Réhabilitation du camping 2 **	75 000
Aires de jeux	30 000
Aires de pique niques	10 000
Point info tourisme	
- Investissement immobilier	85 000
- aménagement	15 000
- investissement matériel	10 000
- investissement informatique	5 000
- communication	10 000
- poste sur 3 ans	75 000
- frais de fonctionnement sur 3 ans	15 000
Panneau signalétique touristique (RIS)	15 000
Création de sanitaires publics	15 000
Panneaux routiers RN 137	15 000
Signalétique urbaine et charte graphique	60 000
Etude filière commerciale	15 000
TOTAL	455.000

Nota : études non-réalisées et plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 91.000 €

CENTRE DE LA PECHE A RIEUX CC PAYS DE REDON

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Redon

66, rue des douves

BP 70 519

35605 REDON cedex

Tél : 02 99 72 13 84

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre consacré au développement de prestations touristiques de qualité en recherchant notamment la découverte des spécificités du Pays et la proposition d'une offre originale en matière de tourisme vert.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité."

2.2. Objectifs du projet

- Conforter le pôle pêche de Rieux.
- Développer une filière touristique autour de la pêche.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Réalisation d'un stade de pêche et d'un centre d'interprétation permettant d'accueillir des championnats internationaux de pêche dans des conditions optimales.

Développement d'animations hors championnat en lien avec les fédérations de pêche et l'école de pêche du Pays

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations touristiques.

Amélioration de l'identification et de l'image du Pays.

Retombées sur le commerce et l'artisanat local.

Augmentation de la fréquentation des hébergements touristiques.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de championnats organisés
- Fréquentation du site

3. Echancier de la réalisation du projet

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	100.000
TOTAL	100.000

Nota : études non-réalisées et plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 20 000 €

CENTRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DE GROUPES - CENTRE PER ROY

1. Maître d'ouvrage

Centre Per Roy

Ti Kendalc'h

56350 SAINT-VINCENT SUR OUST

Tél : 02 99 91 28 55

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre consacré au développement de prestations touristiques de qualité en recherchant notamment la découverte des spécificités du Pays et la proposition d'une offre originale en matière de tourisme vert.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité."

2.2. Objectifs du projet

Doter le territoire d'un équipement d'accueil de groupes et de congrès répondant aux normes actuelles.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Travaux de transformation de locaux existants avec adjonction d'un bâtiment pour la partie chambres. Construction d'un bâtiment pour les sanitaires du PAJ. Travaux d'acoustique (parquet, aménagements, etc.) et d'aménagements pour la salle de spectacle.

Installation d'une mini station d'épuration.

Achat de mobiliers et de matériels.

Travaux en démarche HQE.

Chambres à 2 lits : taux d'occupation prévu à 65 % soit entre 5 000 et 6 000 nuitées (accueil par an soit un chiffre d'affaires supplémentaires entre 100 K euros et 135 K euros).

Point accueil Jeunes : les 100 places prévues après agrandissement seront pourvues (525 à supplémentaires de 10 K euros environ).

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations touristiques.

Amélioration de l'identification et de l'image du Pays.

Retombées sur le commerce et l'artisanat local.

Capacité d'accueil de congrès

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation de l'équipement
- Nombre de congrès organisés
- Taux de remplissage

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2006-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que l'envergure intercommunale du projet est attestée.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
VRD	191.000
Travaux	617.000
Aménagements	71.000
Matériel	18.000
TOTAL	897.000

6. Intervention de la Région : 269.100 €

AIRE DE REPOS - CC PIPRIAC

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du canton de Pipriac

Mairie de Guipry

35480 GUIPRY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre consacré au développement de prestations touristiques de qualité en recherchant notamment la découverte des spécificités du Pays et la promotion d'un territoire dynamique.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité."

2.2. Objectifs du projet

Développement des activités touristiques et de services au niveau du Pays.

Communiquer sur l'image du Pays.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Dans le cadre de la réalisation par le conseil général d'Ille-et-Vilaine d'une aire de repos à LOHEAC lors de la mise à 2x2 voies de la RD177, la communauté de communes prévoit d'y intégrer un équipement qui constituerait la porte d'entrée nord du Pays.

Ce programme comprendrait la réalisation et l'installation de panneaux d'informations touristiques et de services, la construction d'un Point Information et l'aménagement des abords :

- Information touristique thématique permettant d'irriguer l'ensemble du Pays et capter une clientèle de passage pour un séjour immédiat ou à terme
- Information pratique sur l'hébergement
- Informations sur les animations
- Information sur les services à la population (commerce, santé, ...)

La définition du programme opérationnel se fera en lien avec la Maison du Tourisme du Pays de Redon et Vilaine.

2.4. Résultats attendus

Amélioration des prestations touristiques.

Amélioration de l'identification et de l'image du Pays.

Retombées sur le commerce et l'artisanat local.

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation du site

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2008

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Travaux	150.000
TOTAL	150.000

Nota : études non-réalisées et plan de financement non-finalisé

6. Intervention de la Région : 45.000 €

SALLE DES SPORTS - REDON

1. Maître d'ouvrage

Commune de Redon

Hôtel de Ville

35600 REDON

Tél : 02 99 71 05 27

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du pays et la stratégie régionale

Cette action s'inscrit dans la charte de territoire au titre du chapitre "soutenir la diversité culturelle et sportive" notamment par la création d'équipements sportifs de qualité.

Chantier fédérateur régional : "Pour un développement touristique et sportif, et des loisirs de qualité."

2.2. Objectifs du projet

Répondre aux besoins des clubs sportifs et des établissements scolaires.

Doter la ville-centre d'un équipement sportif structurant.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

Nature des équipements	Surface
Plateau multisport avec tribunes	1 266 m ²
Second plateau multisport	1 056 m ²
Structure artificielle d'escalade	84 m ²
Locaux connexes (vestiaires-bureaux-hall)	601 m ²
Stationnements véhicules (50) cars (8) et cycles	2 050 m ²
TOTAL	5 057 m ²

L'équipement retiendra comme priorité :

- les sports collectifs en salle ;
- la pratique du sport par les scolaires.

2.4. Résultats attendus

Développement de la pratique sportive

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation de l'équipement

3. Echancier de la réalisation du projet

Travaux : 2006 et 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que l'envergure intercommunale du projet est attestée.

5. Présentation financière du projet

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant (€)
Foncier	126.923
Travaux	3.150.900
Honoraires	325.196
TOTAL	3.602.119

Acquisition de terrains = 310 000 HT

Etude de définition et de programmation = 12 540 HT

Honoraires maîtrise d'oeuvre = 337 057 HT

Mission contrôle technique = 8 520 HT

Mission SPS = 4 060 HT

Mission OPC = 12 352 HT

Travaux = 3 120 900 HT TOTAL = 3 805 429 HT

Principaux investissements par catégorie

Investissements immatériels :

Honoraires maîtrise d'oeuvre = 337 057 HT

Etude de définition et de programmation = 12 540 HT

Honoraires mission contrôle technique = 8 520 HT

Honoraires mission SPS = 4 060 HT

Mission OPC = 12 352 HT

Investissements matériels :

Acquisition de terrains = 310 000 HT

Travaux = 3 120 900 HT

6. Intervention de la Région : 250 000 €

3

Stratégie du pays pour l'utilisation de son ingénierie

Introduction

Depuis plus d'un an, le Pays de Redon et Vilaine s'est lancé dans une vaste démarche de réflexion prospective préalable à la révision de la charte de territoire. Elle s'est traduite notamment par :

- Les universités de Pays : organisées en juin 2005, elles ont permis de dégager les enjeux pour les 10 années à venir
- Assises de la santé : organisées en lien avec l'ARH et l'Observatoire Régional de la Santé
- La réponse au questionnaire de la Région Bretagne
- L'étude de prospective économique "Perspectives pour l'emploi" : définition des enjeux en matière de créations d'activités et de domiciliation d'emplois

Fruit de ce travail collaboratif, la charte de territoire traduit une vision partagée du Pays, de son évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Elle a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs privés et publics du Pays dans une démarche de développement durable.

Dans le cadre de ces objectifs, nous avons souhaité conforter l'ingénierie territoriale en place sur le territoire et la développer sur les secteurs en tension ou porteurs. Une boîte à outils a été onstruite à cet effet au sein de la charte de territoire

BILAN - Volume annuel des dépenses d'ingénierie

LE BUDGET DU PAYS

Le GIP du Pays de Redon et Vilaine, créé par arrêté interpréfectoral du 13 mars 2002 rassemble 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (55 communes).

Il fonctionne sous le régime de la comptabilité M14 avec un agent comptable du Trésor Public.

Chaque année, l'assemblée générale du G.I.P. vote un budget primitif avant le 31 décembre et compte administratif.

Le budget global intègre les dépenses suivantes :

Ingénierie du Pays :

Frais de personnel et dépenses afférentes

Frais de fonctionnement (missions, locations, ...)

Frais d'études

Des comptes de transferts de subventions pour les programmes en gestion directe GIP :

LEADER+

INTERREG IIIB – Arc Atlantique

Contrat Territorial Unique – Conseil Régional Pays de la Loire

Le Groupement d'Intérêt Public met à disposition une chargée de mission auprès du conseil de développement et prend en charge l'ensemble des frais afférents à ce poste.

EVOLUTION DES DEPENSES D'INGENIERIE (2003- 2005)

Dépenses globales d'ingénierie territoriale supportées par le Groupement d'Intérêt Public :

2003 : 320.004,93 €

2004 : 357.689,22 €

2005 : 627.566,33 €

L'augmentation importante du budget ingénierie en 2005 s'explique par le recrutement de deux agents supplémentaires :

Chargée de mission conseil de développement

Chargée de mission lecture publique

... ainsi que par la réalisation d'études importantes par des prestataires extérieurs : ODESCA, élaboration du schéma global d'interprétation du patrimoine.

D'une manière générale (sauf en 2005, avec un poste étude plus important), le budget du G.I.P. est construit sur les principaux ratios suivants :

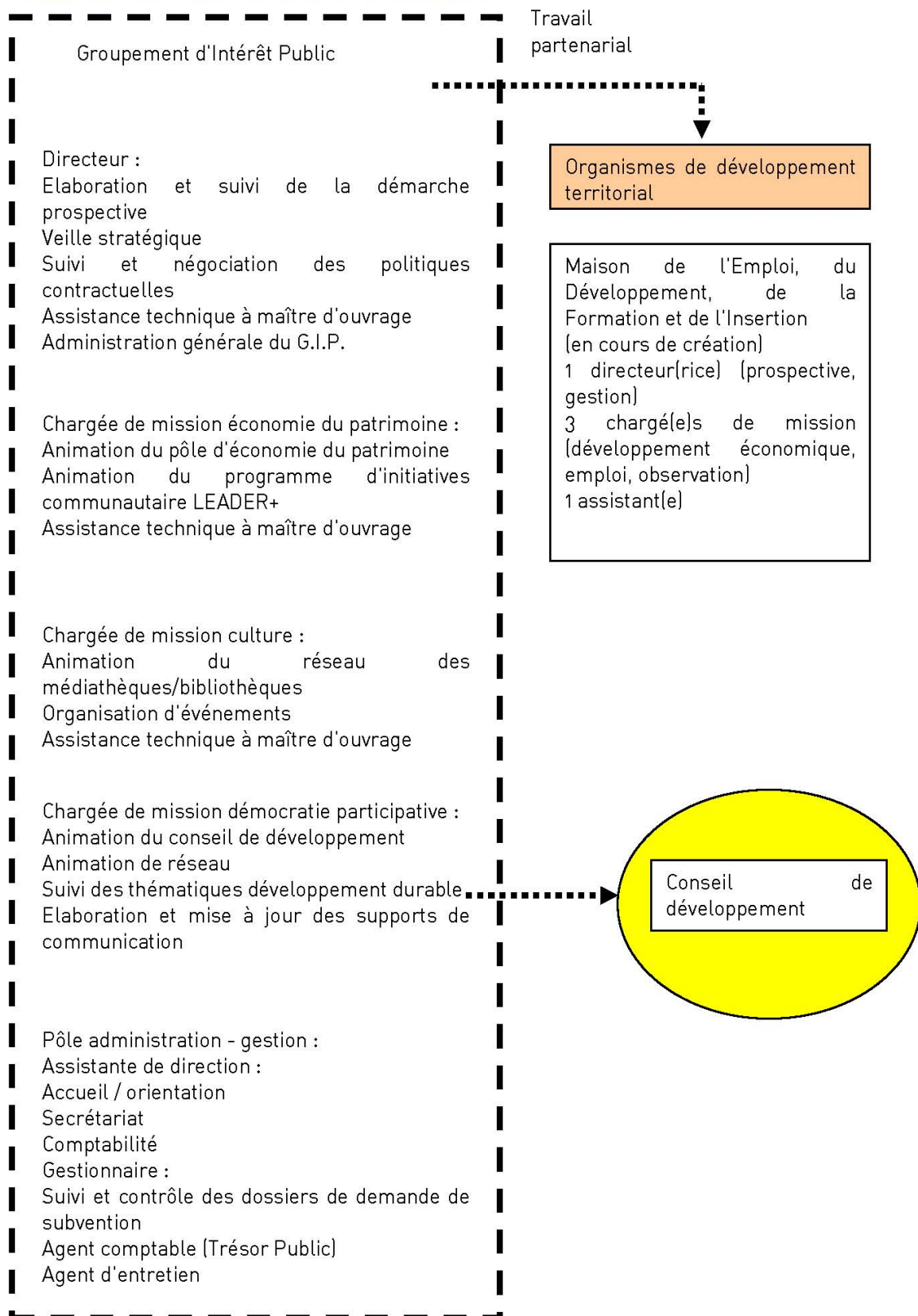
Rémunérations et charges : 40 % des dépenses ingénierie

Frais d'études : 15 %

Frais de fonctionnement (administration, missions, locations, ...) : 35 %

Le reste se répartit sur des comptes d'investissement et de dotation aux amortissements pour le renouvellement ou l'achat de matériels de bureau ou informatique.

I.3 DESCRIPTION DES CHOIX LOCAUX D'ORGANISATION



Le Pays est organisé selon le schéma de la page précédente en optimisant l'équipe technique employée directement par le Groupement d'Intérêt Public dans une logique de complémentarité avec les postes déjà existants sur le territoire : Communautés de communes Consulaires Associations

L'ensemble de l'équipe technique du Groupement d'Intérêt Public est logé dans des bureaux communs en location.

REPARTITION PAR POSTES

Cette répartition est présentée sur la base du système analytique en vigueur au sein du G.I.P. et d'une année type de fonctionnement.

Les frais de structure n'étant pas répartis par postes mais par compte analytique, il n'est pas possible d'avoir une répartition précise pour chaque salarié. Globalement, les charges de structures représentent 30 % des charges de personnel.

- Administration Générale

Directeur :	Salaire annuel chargé :	54.393,24 €
Assistante :	Salaire annuel chargé :	26.700,12 €
Agent comptable :	Salaire annuel chargé :	4.179,00 €
Agent d'entretien :	Salaire annuel chargé :	3.924,96 €

TOTAL : 89.197,32 €

- Economie du patrimoine / Europe

Chargée de mission :	Salaire annuel chargé :	35.702,88 €
Gestionnaire :	Salaire annuel chargé :	27.315,72 €

TOTAL : 63.018,60 €

- Culture

Chargée de mission :	Salaire annuel chargé :	33.394,20 €
(Mission temporaire 4 mois) Chargée de mission :	Salaire annuel chargé :	10.875,04 €

- Conseil de développement

Chargée de mission :	Salaire annuel chargé :	33.394,20 €
----------------------	-------------------------	-------------

TOTAL salaires + charges 2006 :	229.879,36 €
TOTAL charges de structure :	68.963,81 €
TOTAL location de bureaux + salles de réunions :	12.500,00 €
TOTAL études :	40.000,00 €

Stratégie d'animation territoriale

Dans le cadre du programme d'animation 20062009, les principales missions qui seront confiées aux techniciens du Pays seront les suivantes :

Suivi et accompagnement -

Une part importante du travail d'animation territoriale consiste à accompagner les porteurs de projets dans la construction de leurs actions en assurant une assistance technique sur les plans administratifs, juridiques et financiers.

Cette démarche contribue en outre à la formation des acteurs au développement local et aux techniques de montage de projets.

Veille stratégique -

Le poste de directeur du G.I.P. sera consacré pour partie à un travail de veille stratégique sur différents domaines d'activités.

Cette action contribuera à alimenter notamment les travaux du conseil de développement.

Organisation de réseaux et développement de filières -

Une mission importante sur la période 20062009 s'appuie sur la construction d'une filière qualité environnementale avec des acteurs associatifs, des entreprises, des établissements d'enseignement, ainsi que des collectivités locales. Par extension avec le conseil de développement, cette filière pourra être étendue avec les acteurs de l'éducation à l'environnement sur différentes actions de sensibilisation à l'environnement.

Le travail engagé autour de la mise en réseau des médiathèques et des animateurs culturels sera poursuivi comme vecteur de développement et d'identification du Pays.

Des formations auprès des responsables de communautés de communes et de communes seront organisées afin que des démarches de projets soient organisées localement. Pour ces sessions, des prestations externes pourront être sollicitées.

Le Pays va ainsi conforter sa fonction de veille et d'animation stratégiques tandis que des missions spécifiques seront confiées en maîtrise d'ouvrage à des opérateurs : Maison du Tourisme MEDEFI.

La charte de territoire a prévu une annexe spécifique sur l'organisation de l'animation territoriale.
